



**VICE-RECTORAT  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RAPPORT DE JURY DU CONCOURS  
EXTERNE DE RECRUTEMENT DE  
PROFESSEURS DES ÉCOLES  
- SESSION 2022 -**

## AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY

Concours		Postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité		Admissibles	Admis
				Nombre	%		
<b>2022</b>	Public	12	204	91	44,61%	32	12 LP / 5 LC
	Privé	4	40	16	40%	7	2
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>244</b>	<b>107</b>	<b>43,85%</b>	<b>39</b>	<b>14 LP / 5 LC</b>
<b>2021</b>	Public	10	362	120	33,15%	33	10 LP / 2 LC
	Privé	7	94	46	48,94%	12	6
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>456</b>	<b>166</b>	<b>36,40%</b>	<b>45</b>	<b>16 LP / 2LC</b>
<b>2020</b>	Public	10	315	98	53,19%	-	9
	Privé	8	94	50	31,11%	-	7
<b>TOTAL</b>		<b>18</b>	<b>409</b>	<b>148</b>	<b>36,19%</b>	<b>-</b>	<b>16</b>
<b>2019</b>	Public	15	262	72	27,48%	20	11
	Privé	17	86	48	55,81%	16	8
<b>TOTAL</b>		<b>32</b>	<b>348</b>	<b>120</b>	<b>34,48%</b>	<b>43</b>	<b>17</b>
<b>2018</b>	Public	10	221	90	40,72%	25	10
	Privé	7	91	54	59,34%	18	7
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>312</b>	<b>144</b>	<b>46,15%</b>	<b>43</b>	<b>17</b>
<b>2017</b>	Public	10	265	141	53,20%	24	10
	Privé	10	83	49	59,03%	19	8
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	<b>348</b>	<b>190</b>	<b>59,37%</b>	<b>43</b>	<b>18</b>
<b>2016</b>	Public	15	320	125	39,06%	41	15
	Privé	12	78	51	65,38%	24	8
<b>TOTAL</b>		<b>27</b>	<b>398</b>	<b>176</b>	<b>44,22%</b>	<b>65</b>	<b>23</b>
<b>2015</b>	Public	20	158	120	75,95%	49	20
	Privé	11	89	77	86,52%	20	11
<b>TOTAL</b>		<b>31</b>	<b>247</b>	<b>197</b>	<b>79,76%</b>	<b>69</b>	<b>31</b>

Lors de chaque session, le concours externe de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'État créé pour la Polynésie française (CERPE-Pf) donne lieu à la publication d'un rapport qui reprend les constats et recommandations des membres du jury.

Ce rapport de jury est destiné aux candidats afin qu'ils comprennent la nature des épreuves du concours, les compétences attendues et leur niveau d'exigence. C'est aussi le premier document bibliographique permettant d'organiser et d'optimiser une préparation concours. Les données statistiques, présentes dans ce rapport, permettent une lecture des repères essentiels (nombre de candidats, d'admissibles et d'admis mais également moyennes et dispersions des notes). Les candidats trouveront également les rapports des différentes épreuves de cette session 2022, écrites comme orales, leur précisant les attendus de chacune des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Il est essentiel d'avoir des candidats, nombreux, motivés, et qui savent que « le plus beau métier du monde » est aussi extrêmement exigeant. Si la professionnalité enseignante s'acquiert et se construit dans la durée, la préparation au concours est brève et intense. Il est indispensable, dans ces périodes de crises, économique et sociale, non seulement de pourvoir tous les postes ouverts aux recrutements, mais aussi de recruter des lauréats qui connaissent les cultures locales, les modes de vie des

familles ainsi que les écosystèmes locaux dans lesquels sont immergées les écoles, le lien avec la commune et son Tavana entre autres.

Si la baisse du nombre de postes ouverts au concours PE a été importante lors des dix dernières années, des perspectives nouvelles devraient s'ouvrir : non seulement la baisse est stabilisée mais les prévisions de départ à la retraite lors des prochaines années devraient compenser la baisse démographique.

Le jury rappelle que l'objectif de ce concours consiste à repérer les qualités recherchées chez un futur professeur, notamment la capacité à se questionner, à analyser une situation, à se situer au sein de la communauté éducative en tant que professeur des écoles dont l'action prend pleinement en compte les valeurs de la République, ainsi que bien entendu à soutenir, aider et faire progresser les écoliers.

La priorité nationale, partagée avec les instances polynésiennes, attribue une place essentielle aux apprentissages fondamentaux du premier degré, en écoles, maternelle et primaire ; c'est ainsi que l'école de la République peut lutter contre la reproduction des inégalités et permettre des mobilités sociales, aux femmes et aux hommes. C'est pour cela aussi que le rôle de tout professeur des écoles est, en 2022, plus que jamais essentiel.

Comme chaque année, le présent rapport contribue également à une culture professionnelle partagée entre les membres du jury, à savoir correcteurs des épreuves écrites et membres des commissions pour les épreuves orales. J'attire aussi l'attention des lecteurs sur un concours 2022 modifié, notamment pour les épreuves en langues polynésiennes dont l'importance est réaffirmée concrètement.

Je souhaite que ce document permette aux futurs candidats de renforcer leur motivation pour un métier exigeant mais passionnant, d'aborder la préparation au concours avec détermination, et de vous retrouver lauréats lors de nos prochaines rentrées scolaires dans les écoles de Polynésie française de l'enseignement public et privé.

Philippe LACOMBE  
Vice-recteur de Polynésie française  
Président du jury du CERPE-Pf

Pour toute information utile et détaillée de chacune des épreuves de ce concours, les candidats sont invités à consulter la rubrique « concours » du site [www.monvr.pf](http://www.monvr.pf) dont une page est spécifiquement dédiée au CRPE. Le département des examens, des certifications professionnelles et des concours ([dec@ac-polynesie.pf](mailto:dec@ac-polynesie.pf)) peut également apporter les informations utiles aux candidats à ce concours.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DU JURY .....</b>	<b>2</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>4</b>
<b>COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION .....</b>	<b>5</b>
<b>COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION.....</b>	<b>6</b>
<b>COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION .....</b>	<b>8</b>
<b>DÉROULEMENT DES ÉPREUVES.....</b>	<b>10</b>
I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ .....	10
II. ÉPREUVES D'ADMISSION .....	11
<b>STATISTIQUES GÉNÉRALES.....</b>	<b>14</b>
<b>COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ .....</b>	<b>16</b>
I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS.....	16
II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES.....	17
III. ÉPREUVE D'APPLICATION.....	19
IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES.....	24
V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ .....	25
<b>COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION .....</b>	<b>26</b>
I. ÉPREUVE DE LEÇON.....	26
II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN .....	27
III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES.....	34
IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE.....	35

# COMPOSITION DU JURY DE DÉLIBÉRATION

## PRÉSIDENT

---

Monsieur Philippe LACOMBE

Vice-recteur de la Polynésie française

## VICE-PRÉSIDENTS

---

Monsieur Gaëtan LE LU

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Monsieur Ernest MARCHAL

Inspecteur de l'éducation nationale

## MEMBRES DU CORPS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

---

Madame Carole ATEM

Maitre de conférence des universités

## MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE – INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX

---

Monsieur Lionel AMATTE

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Madame Catherine BATSCH

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Madame Sylvie MARTINEAU

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

Monsieur Eric SIGWARD

Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régionaux

## MEMBRES DU CORPS DES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

---

Madame Corinne GRASSET

Inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Jean-Claude GREIG

Inspecteur de l'éducation nationale

Madame Fatima KESKAS

Inspectrice de l'éducation nationale

Monsieur Serge SEGURA

Inspecteur de l'éducation nationale

## MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

---

Madame Mahei ADAMS

Professeure certifiée de Tahitien Français

Madame Hinano HAUATA

Professeure certifiée de mathématiques

Madame Séverine PRUVOT-N'GUYEN

Professeure agrégée de lettres modernes

Madame Moeava VIDAL

Professeure certifiée d'histoire géographie

## MEMBRES DU CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

---

Madame Elsie TAPEA

Professeure des écoles

Monsieur Alain CORDIOLI

Professeure des écoles

Madame Christine ARAKINO GANAHOA

Professeur des écoles

Madame Elvina PAHOA

Professeur des écoles

# COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CORRECTION

## ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

---

**Responsable** : Monsieur Gaëtan LE LU

**Commission 1**

Madame Elvina PAHOA  
Monsieur Ernest COULOMBEL

**Commission 3**

Madame Mihimana ROTA  
Madame Maria-Teresa ARGERICH

**Commission 5**

Madame Gaëlle LATOUR  
Madame Christelle BERNERON

**Commission 7**

Madame Jasmina LE GUINER LIANT  
Madame Vaiana HERVE-MERCHERI

**Commission 2**

Madame Caroline MAUZE  
Monsieur Nicolas BOULIC

**Commission 4**

Monsieur Andy CHANSAUD  
Madame Séverine PRUVOT-NGUYEN

**Commission 6**

Madame Vainui MARAKAI  
Madame Sandrine LACROIX

## ÉPREUVE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES

---

**Responsable** : Monsieur Eric SIGWARD

**Commission 1**

Madame Stéphanie SANQUER  
Monsieur Teanuhe TOTI

**Commission 3**

Monsieur Miriama CHEBRET  
Monsieur Etienne VALLET

**Commission 5**

Madame Elsie TAPEA  
Monsieur Raphaël GRAND

**Commission 2**

Madame Mélissa CANDELOT  
Madame Christelle CHUNGUE

**Commission 4**

Madame Tauhere LEI  
Madame Katherine GUYOT

**Commission 6**

Madame Heinui TEURURAI  
Monsieur Benoit FLAMAND

## ÉPREUVE D'APPLICATION : SCIENCES ET TECHNOLOGIE

---

**Responsables** : Madame Sylvie MARTINEAU / Madame Mathilda CHANG

**Commission 1**

Madame Caroline BOILEAU  
Madame Anne PARZY

**Commission 3**

Madame Servane RUGGIERI  
Madame Audrey TAMARII

**Commission 2**

Madame Sandrine TAUMIHAU  
Monsieur Tunui HAUMANI

**Commission 4**

Monsieur David CHEVALIER  
Monsieur Teremoana HOATAU

## ÉPREUVE D'APPLICATION : HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

---

**Responsable** : Madame Yvette TOMMASINI

**Commission 1**

Madame Tevaite GUTIERREZ-GUILLEN  
Madame Fabyenne U-MANOI

**Commission 2**

Monsieur Yves-Mary VERHOEVE  
Madame Ruth MANEA

## ÉPREUVE D'APPLICATION : ARTS

---

**Responsable** : Monsieur Gaëtan LE LU

**Commission 1**

Monsieur Teiva HAMBLIN  
Madame Herenui PRATX

**Commission 2**

Madame Samuelle KRAUS  
Madame Namoiata TETUANUI

## LANGUES POLYNÉSIENNES

---

**Responsable** : Monsieur Ernest MARCHAL

**Commission 1**

Monsieur Ernest MARCHAL  
Madame Annie CHANG AH SANG

**Commission 3**

Monsieur Robert TEHAAMOANA  
Madame Mahei ADAMS

**Commission 5**

Madame Christine ARAKINO GANAHOA  
Madame Elisabeth TETO

**Commission 2**

Madame Raina DUCHEK  
Madame Antoinette DUCHEK

**Commission 4**

Monsieur Jonathan TUPEA  
Madame Greta MARE

# COMPOSITION DES COMMISSIONS D'INTERROGATION

## ÉPREUVE DE LEÇON

---

**Responsables :** Monsieur Gaëtan LE LU et Monsieur Eric SIGWARD

**Commission 1**

Madame Séverine TAILHANDIER  
Monsieur Benoît FLAMAND  
Madame Anne EBERWEIN

**Commission 2**

Madame Séverine PRUVOT-N'GUYEN  
Madame Florence GUIRARDEL  
Madame Aline HEITAA-ARCHIER

**Commission 3**

Madame Stéphanie CAIRE-TETAURU  
Madame Brunelle NECHACHBY  
Monsieur Pierre CHIN MEUN

**Commission 4**

Madame Chiraz BEN ATIGUE  
Madame Hinano HAUATA  
Monsieur Jean-Claude, Moana GREIG

**Commission 5**

Madame Elodie JUNG  
Monsieur Bertrand FILLOUX  
Madame Fatima KESKAS

**Commission 6**

Madame Christelle BERNERON  
Madame Katherine GUYOT  
Madame Corinne GRASSET

**Commission 7**

Madame Ghislaine MARCHAL  
Monsieur Franck MIHALIC  
Monsieur Pierre-Louis COUTURAT

## ÉPREUVE D'ENTRETIEN

---

**Responsable :** Monsieur Lionel AMATTE

**Commission 1**

Madame Soisic SECK MARTEL  
Monsieur Mickael ROCHE  
Monsieur Heiva DEGAGE

**Commission 2**

Madame Larissa MIROT  
Madame Herenui PRATX  
Madame Émilie CHONG

**Commission 3**

Monsieur Guillaume FANET  
Madame Stéphanie SANQUER  
Monsieur Julien FONTAINE

**Commission 4**

Madame Cécile PACCARD  
Monsieur Teddy FONTAINE  
Madame Lovaina CHUNG TIEN

**Commission 5**

Monsieur Tinihau MATHEL  
Madame Marion MONIER  
Monsieur Arnaud PROVO

**Commission 6**

Monsieur Vatea ROCHE  
Monsieur Grégoire MASSONNET  
Madame Nathalie BRUNET

**Commission 7**

Madame Sandy BLASQUEZ  
Madame Bélinda PETERANO RAOULX  
Monsieur Alain FONTAINE

## LANGUES POLYNÉSIENNES

---

**Responsable :** Monsieur Ernest MARCHAL

**Commission 1**

Madame Raina DUCHEK  
Madame Antoinette DUCHEK

**Commission 2**

Monsieur Ernest MARCHAL  
Madame Annie CHANG AH SANG

**Commission 3**

Madame Christine ARAKINO GANAHOA  
Madame Elisabeth TETO

**Commission 5**

Monsieur Robert TEHAAMOANA  
Monsieur Mahei ADAMS

**Commission 7**

Madame Christèle MARUHI  
Madame Locine CHIN MEUN

**Commission 4**

Madame Poema ROCHETTE  
Madame Carmen SOUMING

**Commission 6**

Madame Jonathan TUPEA  
Madame Vaihere TUNUTU

**ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE - ANGLAIS**

---

**Responsable** : Madame Catherine BATSCH

**Commission 1**

Madame Tania GRAND  
Madame Christiane TAYLOR

**Commission 3**

Monsieur Simon PRUVOT  
Madame Namoïata TETUANUI

**Commission 2**

Madame Hélène GARCIA-LAZARTIGUES  
Madame Meily DUCHENE

# DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

## **TEXTES DE RÉFÉRENCES :**

- [Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles](#)

- [Arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour la Polynésie française](#)

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes de l'école primaire. Les connaissances attendues des candidats sont celles que nécessite un enseignement maîtrisé de ces programmes. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture, et les programmes des cycles 1 à 4. Des connaissances et compétences en didactique du français et des mathématiques ainsi que des autres disciplines pour enseigner au niveau primaire sont nécessaires. Les épreuves écrites prennent appui sur un programme publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

## **I. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ**

### **I-1. Épreuve écrite disciplinaire de français**

L'épreuve prend appui sur un texte (extrait de roman, de nouvelle, de littérature d'idées, d'essai, etc.) d'environ 400 à 600 mots.

Elle comporte trois parties :

- une partie consacrée à l'étude de la langue, permettant de vérifier les connaissances syntaxiques, grammaticales et orthographiques du candidat ;
- une partie consacrée au lexique et à la compréhension lexicale ;
- une partie consacrée à une réflexion suscitée par le texte à partir d'une question posée sur celui-ci et dont la réponse prend la forme d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

### **I-2. Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques**

L'épreuve est constituée d'un ensemble d'au moins trois exercices indépendants, permettant de vérifier les connaissances du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

### **I-3. Épreuve écrite d'application**

L'épreuve a pour objectif d'apprécier la capacité du candidat à proposer une démarche d'apprentissage progressive et cohérente.

Le candidat a le choix au début de l'épreuve entre trois sujets portant respectivement sur l'un des domaines suivants :

- sciences et technologie ;
- histoire, géographie, enseignement moral et civique ;
- arts.

Le candidat dispose d'un dossier comportant notamment des travaux issus de la recherche et des documents pédagogiques. Le candidat est amené à montrer dans le domaine choisi une maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer cette maîtrise à la construction ou à l'analyse de démarches d'apprentissage.

Durée : trois heures ; coefficient 1.

#### **Sciences et technologie :**

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école

primaire (cycle 1 à 3), y compris dans sa dimension expérimentale. Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

#### Histoire, géographie, enseignement moral et civique :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants: histoire, géographie, enseignement moral et civique.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

#### Arts :

Au titre d'une session, la commission nationale compétente mentionnée à l'article 12 détermine deux composantes parmi les trois enseignements suivants: éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts.

L'épreuve consiste en la conception et/ou l'analyse d'une ou plusieurs séquences ou séances d'enseignement à l'école primaire (cycle 1 à 3). Elle peut comporter des questions visant à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque composante est notée sur 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

### **I-4. Épreuve écrite d'admissibilité de langues polynésiennes**

Le candidat précise au moment de l'inscription la langue choisie : tahitien, pa'umotu, marquisien ou mangarévien.

L'épreuve consiste à :

- répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
- rédiger en langue polynésienne une argumentation/réflexion d'une quinzaine de lignes ;
- traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ sept lignes de ce texte.

Le niveau attendu est celui d'un utilisateur B1 du cadre européen commun de référence pour les langues.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Durée : deux heures ; coefficient 1.

## **II. ÉPREUVES D'ADMISSION**

---

### **II-1. Épreuve de leçon**

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat.

Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève.

Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée: supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes...

Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (français : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie ; mathématiques : trente minutes, l'exposé de dix à quinze minutes est suivi d'un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette seconde partie).

Coefficient 4.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

## **II-2. Épreuve d'entretien**

L'épreuve comporte deux parties.

La première partie (trente minutes) est consacrée à l'éducation physique et sportive, intégrant la connaissance scientifique du développement et la psychologie de l'enfant.

Le candidat dispose de trente minutes de préparation.

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Cet exposé ne saurait excéder quinze minutes. Il se poursuit par un entretien avec le jury pour la durée restante impartie à cette première partie. Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

La seconde partie (trente-cinq minutes) porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

La suite de l'échange, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche de candidature selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture, établie sur le modèle figurant à l'annexe IV (de l'arrêté du 25 janvier 2021).

Durée totale de l'épreuve : une heure et cinq minutes. Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 obtenue à l'une ou l'autre des deux parties est éliminatoire.

## **II-3. Épreuve orale d'admission de langues polynésiennes**

L'épreuve comporte deux parties :

- Première partie : exposé.  
Cette partie se déroule en langue polynésienne.  
Le candidat présente et analyse un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue concernées. L'exposé, d'une durée de dix minutes maximum, est suivi d'un entretien avec le jury sur le même document pendant cinq minutes maximum.
- Seconde partie : exploitation pédagogique.  
Cette partie se déroule en langue française.  
Le candidat propose une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. La présentation, d'une durée de dix minutes maximum, est suivie d'un entretien avec le jury pendant cinq minutes maximum.

Durée de préparation : une heure ; durée totale de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 2

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie est notée sur 10 points. La note 0 à l'ensemble de l'épreuve est éliminatoire. L'utilisation d'un dictionnaire bilingue est autorisée.

#### **II-4. Épreuve orale facultative de langue vivante étrangère**

Le candidat peut demander au moment de l'inscription au concours à subir une épreuve orale facultative portant sur l'une des langues vivantes étrangères suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien.

L'épreuve débute par un échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique, de deux pages maximum, qui peut être de nature variée : une séance ou un déroulé de séquence d'enseignement, un document d'évaluation, une production d'élève, un extrait de manuel ou de programme, un article de recherche en didactique des langues, etc., fourni par le jury (durée : dix minutes). Puis, le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique. Le candidat explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : dix minutes en français suivi d'un échange de dix minutes dans la langue vivante étrangère choisie)

L'usage du dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.

Le niveau minimum de maîtrise attendu de la langue correspond au niveau B2 du cadre européen de référence pour les langues.

Durée de préparation : trente minutes. Durée de l'épreuve : trente minutes.

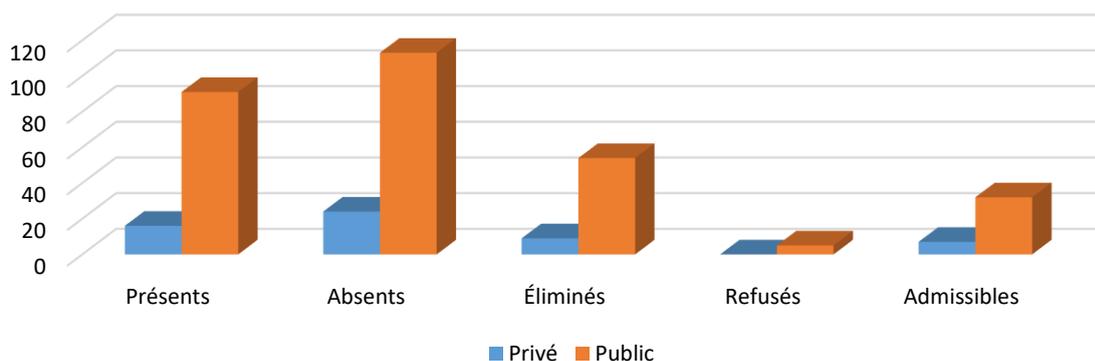
L'épreuve est notée sur 20. Seuls les points obtenus au-dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

# STATISTIQUES GÉNÉRALES

## I. Phase d'admissibilité

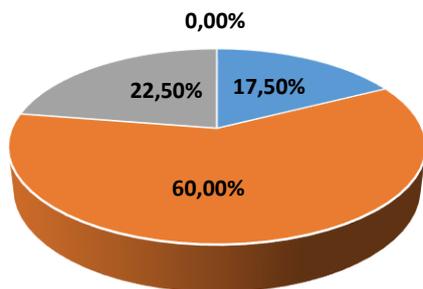
	Postes	Inscrits	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admissibles
Privé	4	40	16	24	9	0	7
Public	12	204	91	113	54	5	32
Total	16	244	107	137	63	5	39

### Comparaison Public/Privé



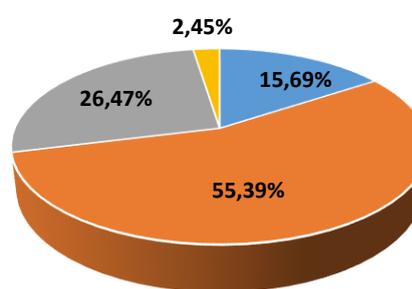
### Décisions : Privé

■ Admissibles ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



### Décisions : Public

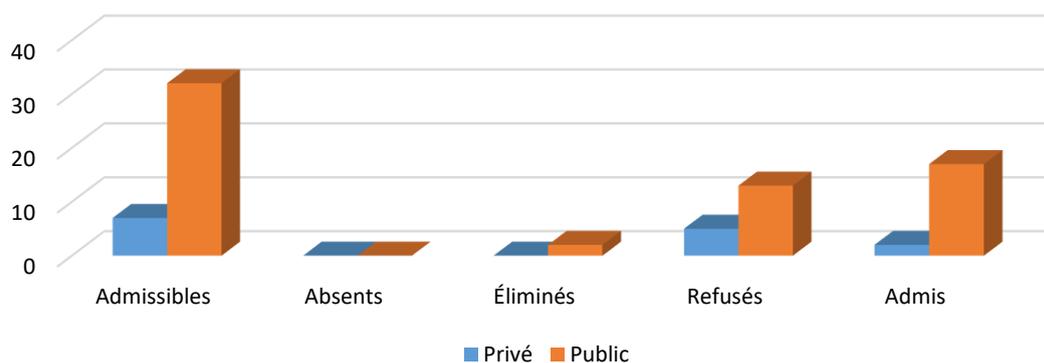
■ Admissibles ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



## II. Phase d'admission

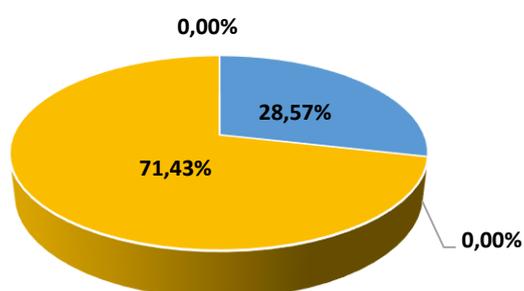
	Postes	Admissibles	Présents	Absents	Éliminés	Refusés	Admis
Privé	4	7	7	0	0	5	2
Public	12	32	32	0	2	13	12 LP - 5 LC
Total	16	39	39	0	0	18	14 LP - 5 LC

## Comparaison Public/Privé



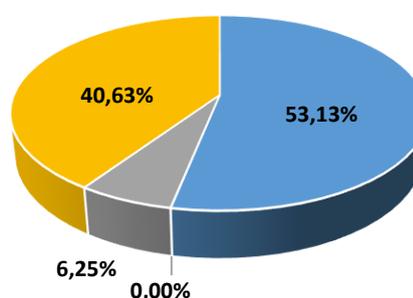
### Décisions : Privé

■ Admis ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



### Décisions : Public

■ Admis ■ Absents ■ Éliminés ■ Refusés



		Total Admissibilité /80	Total Admission /160	Total général (Admissibilité + Admission) /240
<b>Privé</b>	Nb de notes < à la moyenne	12	6	5
	Nb de notes ≥ à la moyenne	4	1	2
	Note la plus basse	20	52	96,5
	Note la plus élevée	55,25	103	138,5
	Moyenne	35,17	72,71	110,64
<b>Public</b>	Nb de notes < à la moyenne	69	15	5
	Nb de notes ≥ à la moyenne	22	17	2
	Note la plus basse	13,75	27	66,25
	Note la plus élevée	58,5	139	180,75
	Moyenne	33,52	86,92	128,39

# COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

## I. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE FRANÇAIS

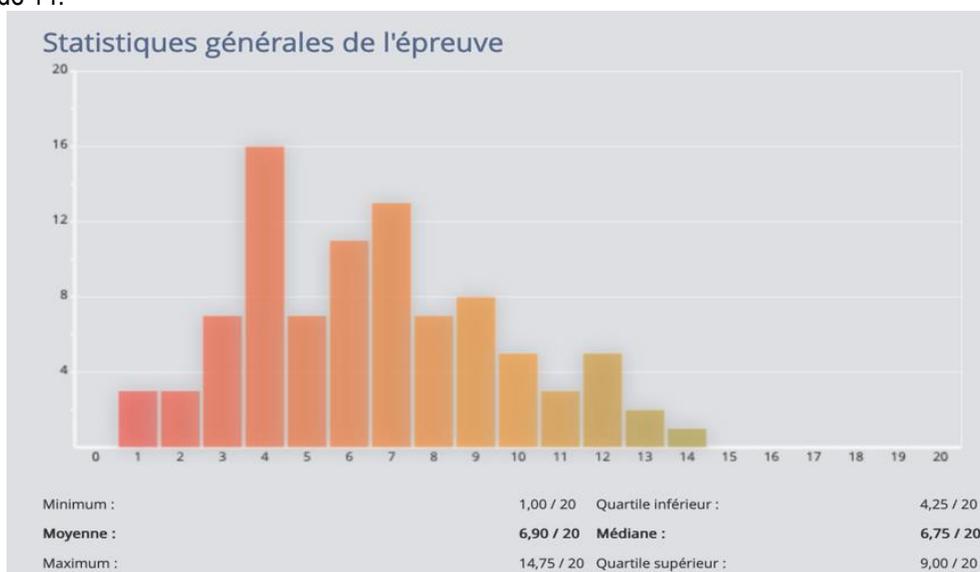
### I-1. Modalités de l'épreuve

Les modalités de la nouvelle épreuve écrite disciplinaire de français, sensiblement moins complexes que celles des précédentes versions, se concentrent autour des fondamentaux : étude de la langue, lexique, avec de surcroît la moitié des points accordée à un exercice de réflexion à partir d'un des enjeux du texte littéraire. Plus de corpus à synthétiser, plus de partie pédagogique et la dimension littéraire n'est pas prépondérante. Le sujet tient en deux pages, texte et questions incluses. Un seul texte, de 400 à 600 mots est proposé, les questions se resserrent. Les conditions sont réunies pour optimiser la préparation ; charge aux candidats de porter leur effort en profondeur sur ce spectre restreint.

### I-2. Distribution des notes

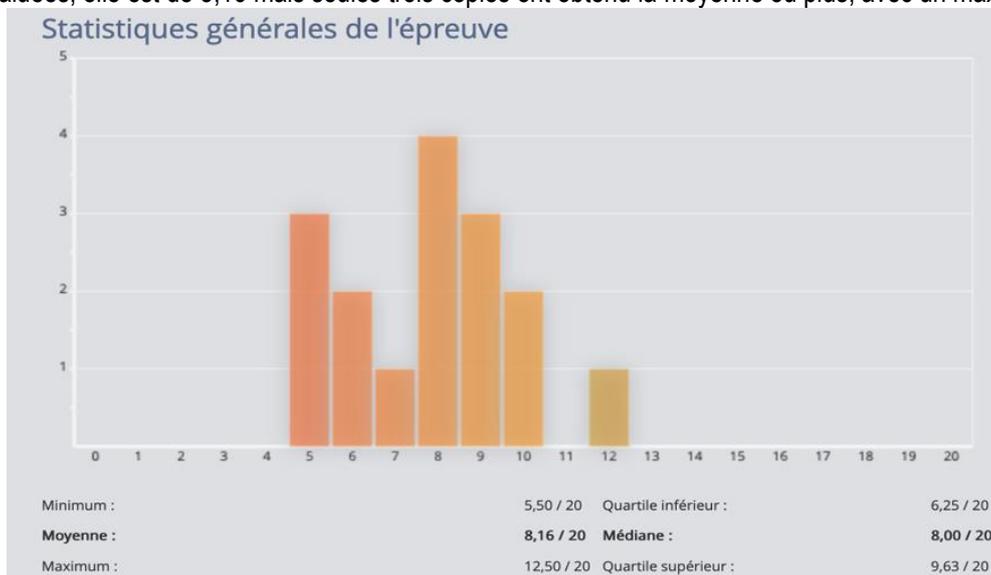
#### a) **Public** (91 candidats).

La moyenne des notes, 6,9/20, n'est pas très éloignée de celle des précédentes sessions en dépit des évolutions connues par l'épreuve. Il est à remarquer que la note 04/20 est celle qui a été attribuée le plus fréquemment : cela suscite de l'inquiétude sur le niveau d'ensemble des candidats sur les fondamentaux. 16 candidats ont obtenu au moins la moyenne ; aucune copie n'a été évaluée au-delà de 14.



#### b) **Privé** (16 candidats)

Le nombre de candidats étant sensiblement inférieur à celui du public, la moyenne est moins significative que la précédente. Sur 16 copies évaluées, elle est de 8,16 mais seules trois copies ont obtenu la moyenne ou plus, avec un maximum de 12/20.



### **I-3. Remarques du jury**

Le texte de Sartre, extrait de son autobiographie, *Les Mots*, ne présentait aucune difficulté notable. L'œuvre elle-même fait partie des classiques et fait référence.

On constate un manque de préparation chez nombre de candidats, nettement perceptible dans la partie étude de la langue qui mettait en jeu des notions pourtant courantes : nature et fonction de pronoms, accord du participe passé, analyse syntaxique d'une phrase complexe. Les relevés et classements requis ne peuvent être effectués sans une connaissance de la terminologie, des règles, des normes qui régissent la syntaxe, la morphologie verbale et l'orthographe. Les connaissances et les explications fournies, souvent lacunaires ou approximatives, ne témoignent pas généralement d'une maîtrise de la nomenclature et du fonctionnement de la langue française.

On rappelle qu'il existe désormais une référence institutionnelle à laquelle se reporter, *La Grammaire du français* du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, dont le premier volume traite de la terminologie grammaticale. Le lexique (4pts) faisait l'objet de trois questions : explication de la formation d'un mot, explication en contexte et exploitation d'un champ lexical pour démontrer que l'expérience de la lecture était selon l'auteur hors du commun.

Les compétences d'analyse pratiquées en contexte à partir de passages ou d'énoncés doivent faire l'objet d'une préparation soignée reposant sur la connaissance des définitions, des règles et des normes, nécessairement assortie de nombreux exercices d'entraînement. Il est inconcevable d'espérer réussir cette épreuve sans un travail approfondi sur ce plan.

Pour ce qui est de la réflexion demandée à partir du texte, elle requiert un minimum d'organisation et de développement- des points leur sont dévolus. Le sujet était le suivant : « Quelles réflexions vous inspire la formule : « la bibliothèque, c'était le monde pris en miroir » ? Pour traiter la question, il fallait sonder la métaphore du miroir, en explorant les différentes dimensions du pouvoir des livres et de la bibliothèque selon l'auteur de *Les Mots* : conservatrice, clef de compréhension, représentation, etc. La rigueur de la réflexion, la clarté de l'expression, des références précises sur lesquelles appuyer le propos sont attendues : moyen pour le jury d'apprécier non seulement la capacité à construire une réflexion et une interprétation à partir d'un texte littéraire mais aussi à faire usage d'une culture personnelle à bon escient, attente légitime pour estimer la capacité à assumer la mission de professeur des écoles.

## **II. ÉPREUVE ÉCRITE DISCIPLINAIRE DE MATHÉMATIQUES**

---

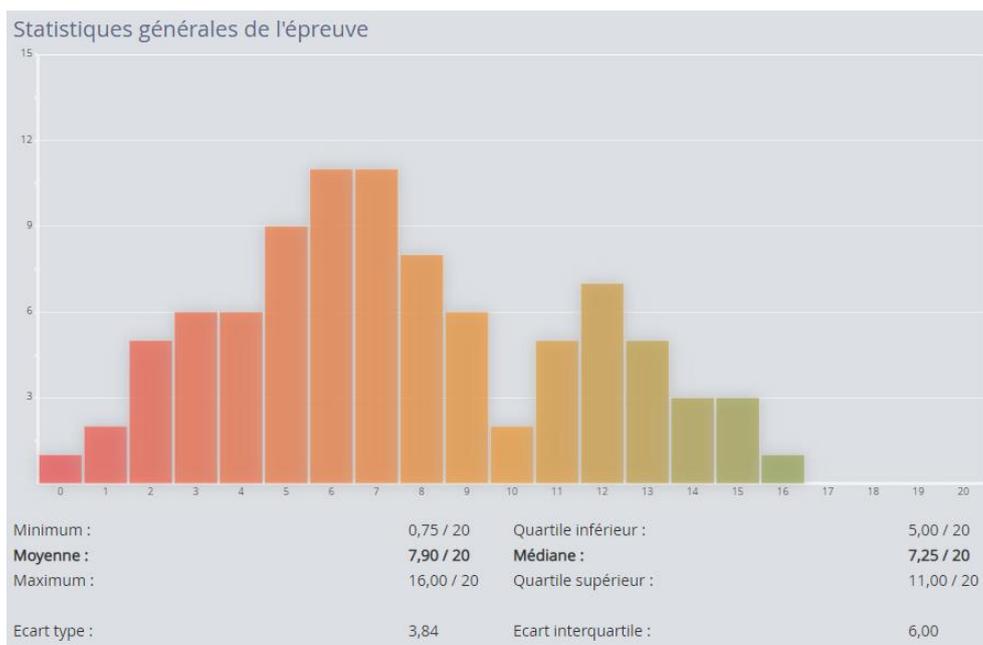
### **II-1. Modalités de l'épreuve**

L'épreuve écrite d'une durée de 3 heures (coefficient 1) est constituée de quatre exercices indépendants. Cette épreuve a pour objectif de vérifier les connaissances du candidat. Il est attendu du candidat qu'il maîtrise finement et avec du recul l'ensemble des connaissances, compétences et démarches intellectuelles du socle commun de connaissances, compétences et culture ainsi que les programmes des quatre premiers cycles.

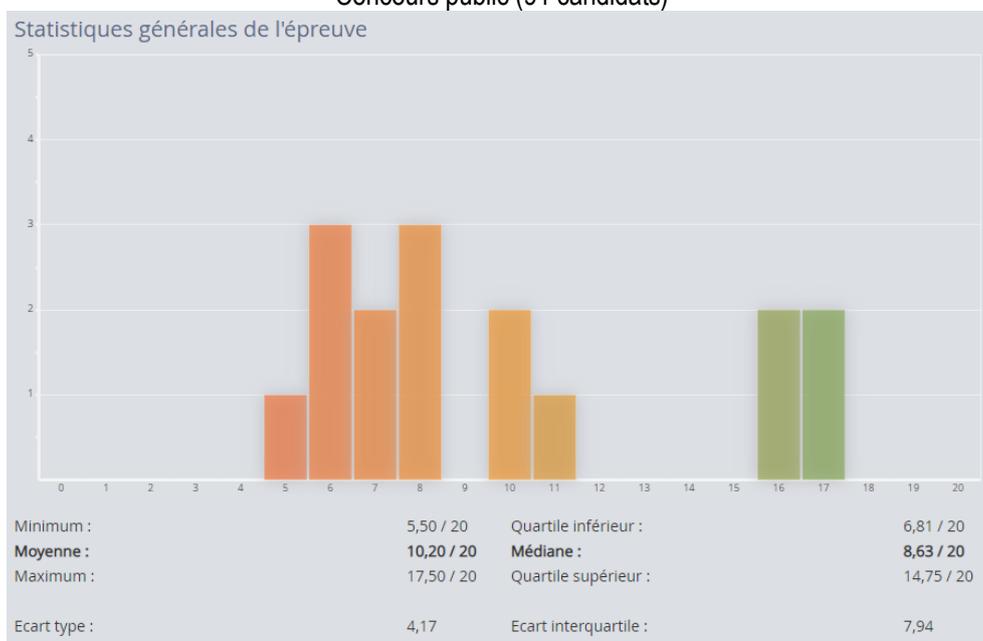
Plus précisément, le sujet était composé de quatre exercices :

- i. QCM : le questionnaire est composé de sept questions portant sur des calculs élémentaires : volumes et aires, pourcentages et fractions.
- ii. La moyenne obtenue à cet exercice est de 1,9 sur 3,5 points.
- iii. Le deuxième exercice porte sur les durées, vitesses et longueurs de parcours. La moyenne obtenue est de 1,5 sur 5 points.
- iv. Le troisième exercice consiste à déterminer d'une part les dimensions d'un rectangle d'aire maximale inscrit dans un triangle puis de résoudre une situation concrète faisant intervenir pourcentages et proportionnalité. La moyenne obtenue est de 3,7 sur 8 points.
- v. Le quatrième exercice consiste à interpréter puis modifier un programme informatique écrit en blocs. La moyenne obtenue est de 1,3 sur 3,5 points.

## II-2. Distribution des notes



Concours public (91 candidats)



Concours privé (16 candidats)

## II-3. Commentaires

De façon générale, les copies sont bien rédigées, agréables à lire et bien soignées. Les lectures graphiques (exercice 3) sont bien réussies, le classique théorème de Thalès (exercice 3) semble être bien maîtrisé par une majorité des candidats. Les formules d'aires et de volume, de moyenne, ainsi que la relation de Pythagore sont bien connues des candidats.

Les candidats ressentent par contre de nombreuses difficultés dans les conversions d'unité, dans la manipulation des pourcentages. Le premier exercice, QCM avec justification des réponses, de nombreux candidats ont perdu du temps à donner des explications beaucoup trop détaillées.

Enfin, on peut noter que trop peu de candidats se sentent à l'aise dans l'algorithmique et dans la manipulation du logiciel Scratch.

Plus généralement, les questions exigeant de mettre en œuvre de petits raisonnements sont assez mal traitées, voire complètement mises de côté.

### III. ÉPREUVE D'APPLICATION

#### III-1. Domaine « Sciences et technologie »

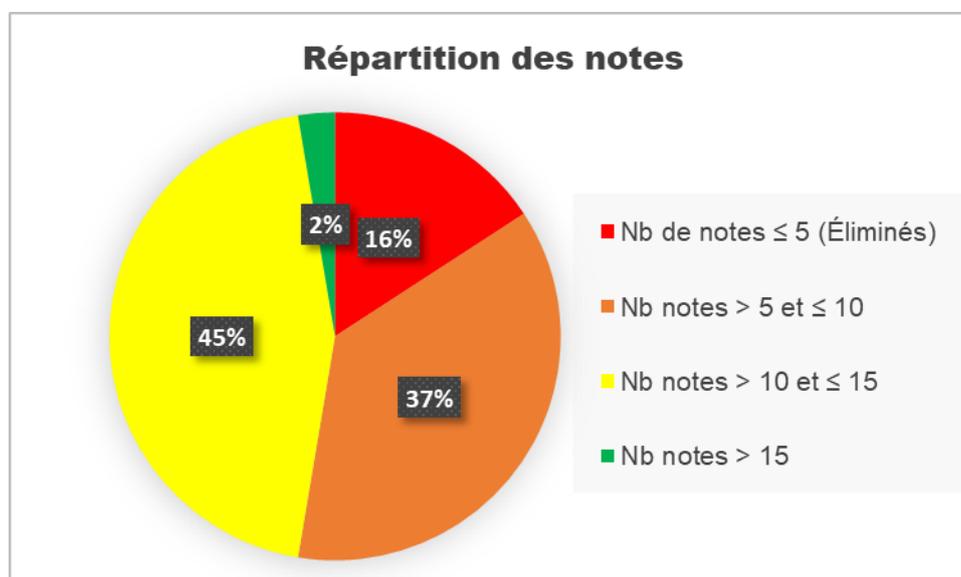
##### a) Présentation du sujet :

En s'appuyant sur les programmes d'enseignement des sciences et technologie à l'école primaire, le sujet proposé aborde la problématique suivante : comment envisager l'exploration de l'univers en vol habité vers une planète habitable ? Les connaissances construites par les élèves au travers des activités envisagées doivent leur permettre de comprendre les défis associés à l'exploration spatiale.

Le sujet comporte à la fois des questions de nature didactique ou pédagogique, et des questions visant la vérification des connaissances disciplinaires des candidats.

##### b) Résultats de l'épreuve :

Sur les 107 candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite d'application, 38 ont choisi le sujet portant sur le domaine des Sciences et technologie. La moyenne des notes obtenues à l'épreuve est de 9,45 / 20 (note mini 0,5 / 20 ; note maxi 15,5 / 20).



##### c) Analyse globale des résultats :

La moyenne sur 20 à l'épreuve écrite d'application, dans le domaine des Sciences et technologie s'élève à 9,45 / 20 avec 53 % des candidats qui n'ont pas la moyenne.

Les connaissances scientifiques restent trop vagues dans l'ensemble, de nombreuses approximations scientifiques ont été relevées. Certains candidats ne sont pas clairs dans leurs explications et ont des difficultés à synthétiser et à formuler correctement leurs idées.

Concernant la démarche scientifique, les candidats ont bien compris que l'élève devait être acteur de ses apprentissages. Ils n'hésitent pas à proposer des situations d'apprentissage dans lesquelles l'élève construit ses propres savoirs. (Travaux en groupe). Cependant, le vocabulaire scientifique n'est pas toujours adapté. Les démarches ne sont pas toujours explicitées. Certains candidats ne vont pas au bout de la démarche, ils s'arrêtent au programme et à la problématique mais ne proposent pas la suite de l'activité. Il a été parfois regretté le manque de cohérence et de pertinence entre les objectifs de connaissances choisies et les compétences travaillées ainsi qu'entre les activités proposées et les objectifs visés par le candidat.

##### d) Conseils aux candidats :

#### Connaissances disciplinaires :

- Apprendre à construire une démarche expérimentale.
- Apprendre à différencier et à utiliser à bon escient les étapes d'une démarche scientifique.

- S'informer sur les manipulations simples qui se pratiquent couramment permettant d'expérimenter, de modéliser, visualiser, tester des paramètres...
- Consolider ses connaissances théoriques

### **Didactique ou pédagogique :**

- Veiller à la cohérence entre les objectifs visés (connaissances et compétences) et les activités développées
- Organiser ses réponses pour bien faire apparaître le raisonnement et le but que souhaite atteindre le candidat
- S'appuyer davantage sur les annexes proposées par le sujet.

### **III-2. Domaine « Histoire, géographie, enseignement moral et civique »**

L'histoire géographie enseignement moral et civique revient à l'écrit du concours externe des professeurs des écoles, dans le cadre de l'épreuve écrite d'application.

Environ 44% des candidats présents (public et privé confondus) ont choisi l'HGEMC, ce qui est un très bon pourcentage, dont se félicite le jury.

#### **a) Statistiques :**

	<b>Privé</b>	<b>Public</b>
Nombre de postes offerts	4	12
Nombre de candidats inscrits	40	204
Nombre de candidats présents	16	91
<b>Nombre de candidats ayant choisi HGEMC</b>	<b>7</b>	<b>40</b>
<b>Moyennes des notes obtenues en HGEMC</b>	<b>7 /20</b>	<b>8,72 /20</b>
Note la plus basse	5 /20	3 /20
Note la plus haute	9 /20	16 /20
Médiane	7 /20	8 /20

#### **b) Constats et recommandations du jury :**

##### ***Remarques générales :***

Concernant la forme, certaines copies se révèlent pour le moins désordonnées, allant même jusqu'à mélanger les réponses aux différentes questions et exercices. La correction est parfois rendue fastidieuse par la graphie des candidats et le fait que les réponses ne sont pas numérotées. Nous retrouvons encore un nombre significatif de copies qui présentent un niveau de maîtrise insuffisant de la syntaxe et de l'orthographe pour prétendre enseigner.

Concernant le fond, une bonne part des copies montre une maîtrise satisfaisante des fondamentaux historiques (démarches, références historiographiques, concepts et notions de la discipline), mais cela est beaucoup moins marqué en géographie, où la maîtrise des enjeux de la discipline et des contenus est plus lacunaire.

Globalement, les candidats ne perçoivent pas la logique du questionnement proposé et ne parviennent pas à articuler les questions entre elles. De même, le corpus documentaire est insuffisamment exploité par les candidats. Le jury invite fortement ces derniers à envisager l'analyse du corpus documentaire comme préalable à l'exercice : les documents qui y figurent ne sont pas illustratifs, mais doivent être exploités dans leurs dimensions scientifiques, didactiques et pédagogiques. Il importe donc de s'en approprier le contenu et les enjeux pour aborder sereinement les questions.

L'épreuve d'histoire est la mieux réussie, mais les candidats peinent souvent à dépasser la paraphrase des documents scientifiques.

L'épreuve de géographie montre que les candidats ne maîtrisent pas les notions, concepts et démarches de la discipline. Très souvent le travail de prolongement proposé en réponse à la dernière question laisse entrevoir une confusion entre prolongement et suite de séquence. Les candidats n'ont pas suffisamment exploité les productions d'élèves dans leur réflexion.

## **Remarques sur le contenu des copies :**

### **En histoire,**

Le sens de la première question n'a pas été compris par plus de la moitié des candidats ; beaucoup de copies ont proposé un plan de séquence, ce qui n'était pas attendu. De même, le terme de « repère » n'est pas toujours bien compris et détaillé (repères chronologiques, spatiaux et notionnels). Le jury n'attend pas une liste exhaustive des repères présents dans les documents, mais évalue la capacité des candidats à opérer des choix pertinents en lien avec ce que peut et doit maîtriser un élève de CM1.

Le jury invite également les candidats à se montrer vigilants à la lecture des consignes : il n'était en aucun cas demandé de proposer une séquence. En effet, si les sujets 0 donnaient des orientations quant à la nature de l'épreuve, celle-ci n'est en aucun cas figée. Ainsi, tout type de question mobilisant des connaissances scientifiques, ou relatives à la didactique ou à la pédagogie sont possibles.

La deuxième question comportait deux temps. La première partie de celle-ci a donné lieu à beaucoup de paraphrase des documents scientifiques, sans que les candidats ne parviennent à prendre de hauteur. Beaucoup trop de copies se contentent de prélever dans les documents des informations d'ordre événementiel, sans identifier la réflexion sur ce qu'est un événement ou sur le terme de « contact ». Le raisonnement est donc souvent pauvre.

Pour la seconde partie de la question beaucoup de candidats se limitent à une énumération des documents retenus, sans pour autant en dégager l'intérêt et présenter les attendus. De même, de nombreuses copies proposent d'étudier les documents scientifiques avec les élèves, ce qui témoigne d'un manque de compréhension de la structure du corpus et de la consigne. Les meilleures copies sont celles qui réussissent à articuler réflexion scientifique et documents relatifs à la construction de la séquence.

La dernière question invitait à réfléchir sur les enjeux de la mémoire collective. Les réponses donnent souvent lieu à un propos convenu et très général. Les candidats ne prennent pas le temps de définir la notion en jeu. Trop peu de candidats sélectionnent les documents relatifs à la dimension mémorielle. Là encore, les meilleures copies proposent une définition claire et adaptée au niveau retenu (CM1) de ce qu'est la mémoire collective, et parviennent à relier leur réflexion au timbre commémorant la venue de Cook ou au buste de Bougainville.

En définitive, les meilleures copies sont celles qui ont été capables d'articuler les questions une et deux, en montrant l'apport des documents scientifiques pour guider une réflexion préalable à la séquence. Cette étape a permis d'opérer un choix pertinent des documents et d'en identifier les apports, et par là même de nourrir une réflexion sur les enjeux de la mémoire collective présents dans le corpus.

### **En géographie,**

Beaucoup de candidats en géographie peinent à se détacher du document 12 et à le relier aux productions des élèves. En effet, il ne s'agissait pas de reprendre in extenso les compétences contenues dans les extraits des programmes, mais bien d'analyser la manière dont elles étaient travaillées dans les exercices proposés aux élèves. Une nouvelle fois, le jury ne saurait trop engager les candidats à utiliser les documents du corpus et à mettre ceux-ci en cohérence avec le questionnement. Le jury déplore une formulation parfois approximative des compétences travaillées et un manque de maîtrise des notions et démarches de la discipline. Ainsi, les meilleures copies envisagent le raisonnement multiscalaire, la spatialisation des données recueillies ; réfléchissent sur la manière de pratiquer différents langages en géographie par le biais de la carte mentale, du plan, voire du croquis légendé.

La seconde question invitait à proposer des prolongements à la séquence. Une nouvelle fois le jury remarque que les candidats n'établissent pas toujours de lien entre les questions, qui pourtant proposent une progressivité dans la réflexion didactique et pédagogique.

Le traitement de la seconde question est souvent sommaire, voire allusif. Évoquer le numérique et les SIG, sans proposer un réinvestissement de compétences, de connaissances ou sans l'insérer dans une activité clairement identifiée, ne répond pas aux exigences du concours. Le jury attend une démarche clairement identifiée, des activités dont le contenu est étayé, ainsi que la manière dont les compétences sont approfondies. Évoquer n'est pas démontrer.

De même, sur cette question, de nombreuses copies témoignent d'un manque de lecture de la consigne proposée. En effet, les prolongements qui ouvraient sur d'autres disciplines (rezo, EMC, histoire...) n'étaient pas attendus. Il s'agissait bien de fournir un prolongement en lien avec le programme (le quartier d'un village), en lien avec des compétences géographiques (réalisation d'un croquis, passage au plan du quartier, lecture de paysage et réalisation de schémas paysagers...) ou en lien avec des connaissances de la discipline.

En définitive, les bonnes copies sont celles qui sont parvenues à :

- identifier des compétences de géographie et les traduire en activités ;
- mobiliser le vocabulaire et la terminologie de la discipline ;
- articuler l'usage du numérique avec des activités concrètes permettant de développer des compétences bien identifiées.

### **Points de vigilance :**

Le jury conseille donc aux candidats, pour la session 2023, de se montrer particulièrement vigilants quant à :

- ⇒ La maîtrise de la graphie, de l'orthographe et de la syntaxe, ainsi que l'organisation de la copie, notamment concernant la numérotation des exercices.
- ⇒ La lecture des questions proposées et la manière dont celles-ci s'articulent entre elles et permettent au candidat de construire un raisonnement.
- ⇒ L'analyse du corpus documentaire, les enjeux portés par les documents et la manière dont ceux-ci s'articulent et se répondent.
- ⇒ La maîtrise des concepts, notions et démarches de l'histoire, de la géographie et de l'EMC
- ⇒ La bonne connaissance des programmes et de leurs intitulés afin d'éviter de se perdre dans des détails inutiles et de pouvoir se focaliser sur l'ESSENTIEL à transmettre à un enfant de 7 ou 9 ans.

Il ressort donc que l'épreuve écrite d'application est une épreuve difficile par sa durée et ses exigences sur les plans scientifique, didactique et pédagogique et qu'elle nécessite une préparation des candidats approfondie, qui suppose qu'ils y consacrent un temps conséquent.

### **III-3. Domaine « Arts »**

Le choix du dossier relevant des arts doit se traduire par la manifestation d'un réel intérêt personnel pour la réception des œuvres et la création. Il est donc attendu un bon niveau de culture générale. L'analyse des enjeux du corpus de documents accompagnant le cadrage de l'épreuve doit se retrouver dans les propositions de séances.

#### **a) Statistiques :**

	<b>Privé</b>	<b>Public</b>
Nombre de postes offerts	4	12
Nombre de candidats inscrits	40	204
Nombre de candidats présents	16	91
<b>Nombre de candidats ayant choisi Arts</b>	<b>3</b>	<b>19</b>
<b>Moyennes des notes obtenues en Arts</b>	<b>9,75 /20</b>	<b>8,04 /20</b>
Note la plus basse	5,75 /20	3,75 /20
Note la plus haute	12,25 /20	15,25 /20
Médiane	11,25 /20	8 /20

#### **b) Partie éducation musicale :**

Les candidats étaient invités à mobiliser leurs connaissances didactiques et pédagogiques pour l'exploitation de l'éducation musicale destinés à des élèves du cycle 1. Le dossier comportait 4 documents sur lesquels le candidat devait prendre appui afin de proposer une fiche de préparation de séance :

- une comptine appartenant au corpus de référence publié pour la session 2022 : Mon grand-père s'en va au marché
- une ressource sur la mobilisation du langage dans toutes ses dimensions pour l'enseignement en maternelle
- un document réflexif sur « les principes fondamentaux de formation musicale et leur application » de Maurice MARTENOT
- un extrait du programme de l'école maternelle : BOENJS n°25

Les deux piliers de cette épreuve étaient le jeu vocal et la dimension corporelle.

Les notes attribuées pour l'épreuve de musique font état d'écarts importants entre les meilleures compositions et celles non retenues. Une notation allant de 1 à 9 sur un total de 10 points.

Le niveau orthographique de la grande majorité des candidats, moyen, peut être amélioré.

#### **Constats qualitatifs :**

Le jury a apprécié la réalisation d'une fiche de préparation claire et précise où les enjeux relatifs au domaine « agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » ont invité des activités pertinentes. Le candidat devait expliciter clairement l'articulation entre les choix pédagogiques et didactiques. Il était attendu la mise en évidence des choix des activités proposées entre l'axe percevoir et celui de la production. Globalement, les activités d'écoute, de création et/ou de production ont été mises en évidence. Par exemple la découverte des onomatopées de la comptine a amené le candidat à proposer des activités de création avec de nouvelles onomatopées aux élèves.

L'exploitation de la comptine a généralement donné lieu à des propositions acceptables. Les différents usages pédagogiques du numérique en tant qu'outil au service des apprentissages et de l'évaluation ont été judicieusement mis en place : enregistrement de création individuelle, exercices d'écoute exploitant les notions travaillées en amont.

De manière générale, la mise en réflexion des élèves a été prise en compte et les choix des candidats ont été argumentés.

### **Éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve :**

Les éléments d'évaluation liés aux attendus de l'épreuve se sont articulés sur plusieurs éléments parmi lesquels peuvent être cités :

- Une bonne maîtrise du temps et des activités envisagées
- Un plan structuré, des obstacles anticipés
- Une conclusion qui intègre une synthèse des apprentissages effectués, une analyse des propositions et de leurs limites
- Des choix didactiques appropriés, une différenciation pédagogique pensée, une place de l'évaluation définie
- Un engagement et un réinvestissement des activités mises en place avec les élèves par le prolongement ou lien avec d'autres domaines d'apprentissage.

### **Conseils pour les futurs candidats :**

- Porter une attention particulière à l'orthographe et à la syntaxe de la langue française.
- Faire apparaître les incontournables d'une fiche de séance : la classe ciblée, les compétences visées, l'objectif de la séance, les étapes clés d'une séance d'apprentissage en éducation musicale.
- Connaître les stades de développement d'un enfant afin de proposer des activités et des tâches adaptées au niveau des élèves.
- Concevoir les séances d'apprentissage en veillant à la pertinence entre les pistes d'exploitations proposées et les documents à exploiter.
- Connaître le vocabulaire spécifique lié au domaine de la musique afin d'éviter les confusions (rythme, mélodie...).
- Mieux maîtriser, d'une manière générale, certains éléments musicaux : il est regrettable que des notions musicales fondamentales telles que le tempo, le rythme et la pulsation ou encore la notion de tonalité avec celle de la modulation soient encore très confuses. De même, la place de la voix et la dimension corporelle ne doivent pas être négligées, comme la place du plaisir dans la découverte de l'univers sonore chez l'élève.

### **c) Partie arts plastiques :**

Sur le plan de la rédaction, il faut viser la clarté. Dans certaines copies, l'utilisation de connecteurs dans les phrases, entre les phrases ou entre les paragraphes, permet une réelle fluidité de lecture. En revanche, de trop nombreuses copies ne font pas apparaître les accords basiques en genre et en nombre ; certaines constructions de phrases sont excessivement longues, voire incorrectes. Enfin, on déplore le manque de lisibilité de certaines graphies et la présence, parfois, de nombreuses ratures parasitant la lecture. Cela n'est pas acceptable de la part de futurs professeurs des écoles.

Les références artistiques du document n°1 sont parfois mal exploitées. Elles servent trop souvent d'exemples à suivre : Certaines propositions pédagogiques relèvent de situations de loisir créatif, d'illustration ou de décoration où le recours au « modèle » est trop présent. Ces propositions où le candidat se base parfois sur des expériences scolaires personnelles dépassées, sont éloignées d'un enseignement actualisé des arts plastiques, y compris dans le premier degré : les attendus de la discipline et la conception d'un enseignement des arts doivent impérativement s'écarter des stéréotypes.

L'élève ne peut pas n'être qu'un simple exécutant et la proposition de cours doit montrer une pratique exploratoire réflexive centrée sur l'élève.

Le document n°4 (extrait du programme, cycle 3) rappelle qu'une séance ou qu'une séquence d'apprentissage cherchera à faire acquérir 4 grandes compétences :

1. Savoir mener une démarche exploratoire, expérimentale, pour la résolution de problèmes complexes ;
2. Mettre en œuvre un projet artistique : avoir une pratique plastique, sensible, poétique ;
3. S'exprimer, analyser sa pratique, celle de ses pairs ; établir une relation (entre sa pratique) et celle des artistes, s'ouvrir à l'altérité ;
4. Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques, être sensible aux questions de l'art.

Bien que des extraits du programme soient rappelés en fin de sujet, il convient que chaque candidat se soit au préalable approprié ces instructions officielles pour mesurer les enjeux de la discipline tout en dominant le registre lexical de celle-ci.

L'ensemble des documents portés à l'attention des candidats les invite à penser les modalités de travail qui doivent permettre aux élèves d'aborder la question de « matérialité de l'œuvre ». Il s'agit de prendre en compte l'influence des outils, supports, matériaux, gestes sur la représentation en trois dimensions.

Il est donc attendu des candidats une réponse organisée, structurée et adaptée au public choisi. Cette réponse peut prendre une dimension pluridisciplinaire, voire interdisciplinaire. Dans cette proposition de séance, la place de l'évaluation doit également être mieux définie. Enfin, il est apprécié que l'utilisation des TICE ou du numérique soit évoquée.

#### **IV. ÉPREUVE ÉCRITE DE LANGUES POLYNÉSIENNES**

##### **IV-1. Modalités de l'épreuve**

Il convient avant tout de noter l'application de l'arrêté du 23 septembre 2021 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles du corps de l'Etat créé pour l'administration de la Polynésie française lors de cette session. Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité de langues polynésiennes, les nouvelles modalités étaient les suivantes :

- Notation sur 20 points (note globale égale ou inférieure à 5 éliminatoire)
- Durée : 2 heures
- Coefficient : 1
- Niveau attendu : utilisateur B1 du CECRL
- Nature de l'épreuve :
  - Répondre en langue polynésienne à un questionnaire relatif à un texte d'une vingtaine de lignes en langue polynésienne ;
  - Rédiger en langue polynésienne une argumentation / réflexion d'une quinzaine de lignes ;
  - Traduire en français, sans l'aide d'un dictionnaire, un passage d'environ 7 lignes de ce texte.

##### **IV-2. Données chiffrées**

Sur un nombre total de 244 candidats inscrits au concours (public et privé confondus) seuls 107 se sont présentés. 98 ont choisi le tahitien et 9 le marquisien.

Pour le concours du public, sur 204 candidats inscrits, 91 se sont présentés.

Pour celui du privé, sur 40 candidats inscrits, 16 se sont présentés.

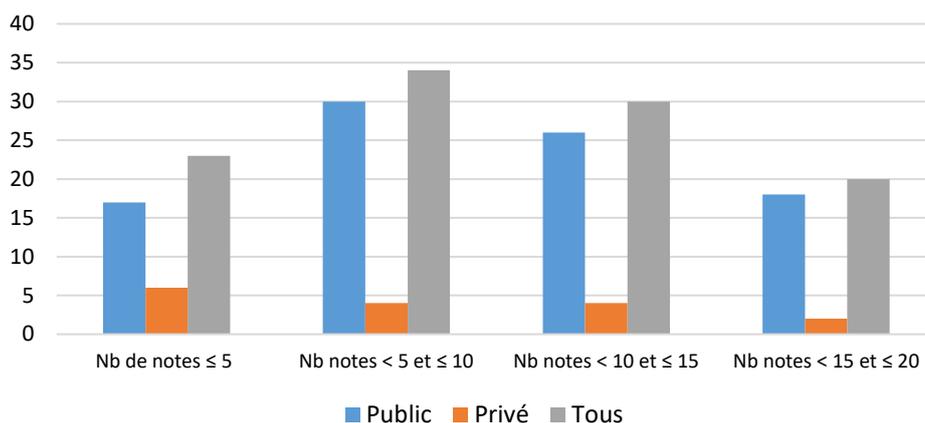
	Public	Privé	Tous
<b>Nb d'inscrits</b>	204	40	244
<b>Nb de présents</b>	91	16	107
<b>% présents</b>	<b>44,6 %</b>	<b>40 %</b>	<b>43,85 %</b>

La moyenne générale obtenue est de 9,66/20 en langues polynésiennes (en tahitien 9,79/20 et 8,22/20 en marquisien).

La ventilation des candidats selon les notes obtenues s'opère de la manière suivante :

	Public	Privé	Tous	Total en %
<b>Nb de présents</b>	91	16	107	100
<b>Nb de notes ≤ 5 (éliminés)</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>21,5</b>
<b>Nb notes &gt; 5 et ≤ 10</b>	30	4	34	31,8
<b>Nb notes &gt; 10 et ≤ 15</b>	26	4	30	28
<b>Nb notes &gt; 15 et ≤ 20</b>	18	2	20	18,7
<b>Moyennes</b>	<b>9,94 /20</b>	<b>8,06 /20</b>	<b>9,66 /20</b>	-
<b>Note la plus basse</b>	0 /20	1,5 /20	0 /20	-
<b>Note la plus élevée</b>	19 /20	19 /20	19 /20	-

## Répartition des notes par tranches



### IV-2. Constats et recommandations du jury

On peut à nouveau noter que les conseils donnés en termes de formulation des idées en phrases simples, correctement rédigées tant sur l'aspect orthographique que syntaxique sont pris en compte par la grande majorité des candidats.

Le texte proposé est un extrait de la légende de Tāhiri Vahine présent dans l'album produit par Louise ROULLET et Yann PAA de la Direction générale de l'éducation et des enseignements, publié en 2014, pages 15 à 17.

Cet extrait traite d'une bataille entre l'armée de Tāhiri Vahine, reine et guerrière à la fois, et celle d'une autre tribu. Constatant la difficulté de son armée à vaincre le camp ennemi, Tāhiri Vahine eu recours à la force de plusieurs vents grâce à son éventail dont elle ne se séparait jamais.

Concernant la notation, les écarts constatés sont très importants puisque les résultats s'échelonnent entre 0 et 19 points sur 20. 21,5 % des candidats obtiennent une note inférieure ou égale à 5. Ils ont donc été éliminés à l'admissibilité. On retiendra aussi que plus de 46 % des candidats obtiennent une note supérieure à 10 et que certains ont frôlé la note maximale.

Concernant la compréhension notée sur 8 points, dans l'ensemble, les réponses apportées aux questions attestent que le texte est compris malgré la difficulté que pouvait constituer la polysémie de certains mots. Il est recommandé d'être plus attentif à l'utilisation des morphèmes grammaticaux comme les adverbes. S'il convient de veiller à la structure syntaxique des phrases, une nette évolution est constatée dans la rédaction des réponses dont certaines, citant des références pertinentes, vont au-delà des attendus.

L'argumentation, notée sur 6 points, constitue une nouveauté. Les candidats ont relativement bien appréhendé cette partie pour laquelle il était nécessaire de prendre de la hauteur et d'être en mesure d'apporter des éléments personnels tout en prenant appui sur des éléments explicites du texte, notamment pour ce qui concerne la 3ème question. Le jury a agréablement été surpris par la qualité de la réflexion et de la rédaction de certains candidats.

Enfin, notée sur 6 points, la traduction dont la longueur était plus importante que les années passées, représentait une réelle difficulté pour les candidats ayant une maîtrise insuffisante des langues polynésiennes. Les principales difficultés rencontrées portaient sur des confusions lexicales ('atau / 'au), des contresens ainsi que des traductions littérales ne donnant pas forcément le sens attendu.

Le jury a toutefois pu apprécier les copies proposant des traductions correctement formulées. Il tient à nouveau à rappeler aux candidats que la traduction est un exercice complexe qui nécessite une préparation bien en amont de l'épreuve.

## V. SUJETS DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité sont disponibles en suivant les liens suivants :

- 1) **Épreuve écrite disciplinaire de français :**  
[https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/crpe/89/8/s2022\\_crpe\\_gr3\\_francais\\_1425898.pdf](https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/crpe/89/8/s2022_crpe_gr3_francais_1425898.pdf)
- 2) **Épreuve écrite disciplinaire de mathématiques :**  
[https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/crpe/89/9/s2022\\_crpe\\_gr3\\_math\\_1425899.pdf](https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/crpe/89/9/s2022_crpe_gr3_math_1425899.pdf)
- 3) **Épreuve écrite d'application :**  
[https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/crpe/89/7/s2022\\_crpe\\_gr3\\_application\\_1425897.pdf](https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/crpe/89/7/s2022_crpe_gr3_application_1425897.pdf)
- 4) **Épreuve écrite de langues polynésiennes :**
  - Tahitien : <https://www.monvr.pf/wp-content/uploads/2015/10/22-01-T%C4%81hiri-Vahine-Tahitien.pdf>
  - Marquisien : <https://www.monvr.pf/wp-content/uploads/2015/10/22-01-T%C4%81hiri-Vahine-Marquisien.pdf>

# COMPTE-RENDU DU JURY DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

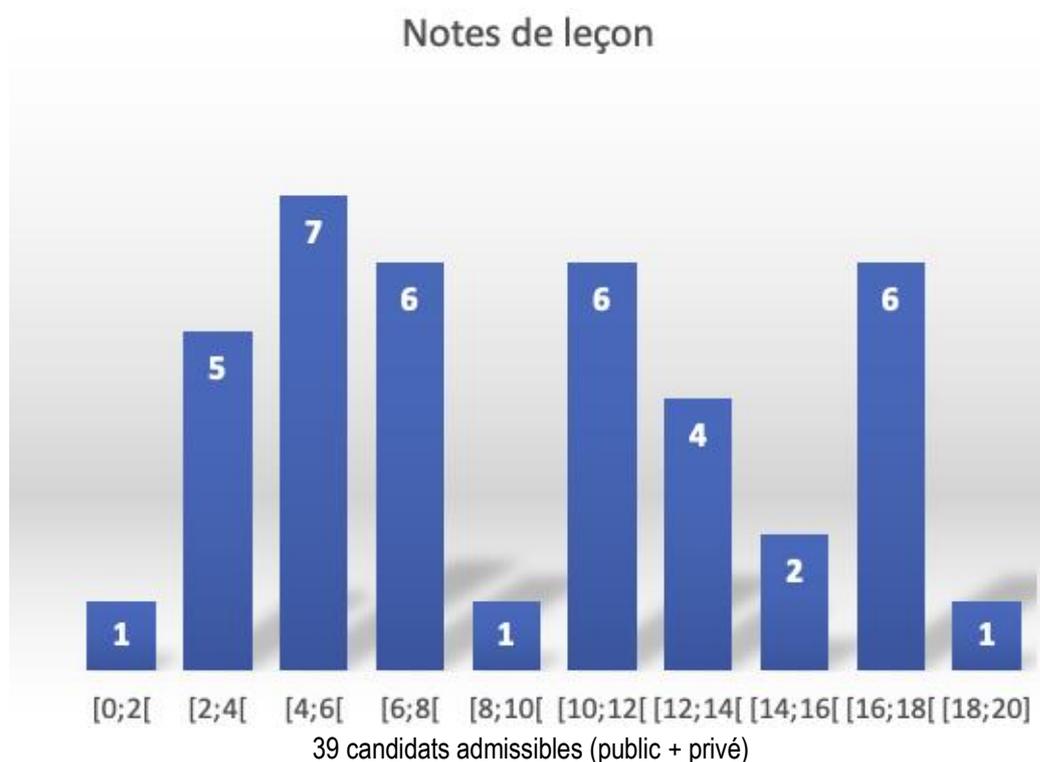
## I. ÉPREUVE DE LEÇON

### I-1. Modalités de l'épreuve

Durée de préparation : deux heures ;  
Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes ;  
Coefficient 4.

L'épreuve porte successivement sur le français et les mathématiques. Elle a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement à l'école primaire dans chacune de ces matières, permettant d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise des compétences pédagogiques du candidat. Le jury soumet au candidat deux sujets de leçon, l'un dans l'un des domaines de l'enseignement du français, l'autre dans celui des mathématiques, chacun explicitement situé dans l'année scolaire et dans le cursus de l'élève. Afin de construire le déroulé de ces séances d'enseignement, le candidat dispose en appui de chaque sujet d'un dossier fourni par le jury et comportant au plus quatre documents de nature variée : supports pédagogiques, extraits de manuels scolaires, traces écrites d'élèves, extraits des programmes... Le candidat présente successivement au jury les composantes pédagogiques et didactiques de chaque leçon et de son déroulement. Chaque exposé est suivi d'un entretien avec le jury lui permettant de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles, tant sur les connaissances disciplinaires que didactiques.

### I-2. Distribution des notes



### I-3. Commentaires

On peut relever une très grande hétérogénéité parmi les candidats admissibles. La moyenne des notes est égale à 9,1, la moitié des candidats obtiennent une note inférieure à 8 sur 20. On n'observe quasiment aucune différence entre les notes partielles obtenues dans les deux disciplines.

Lors de son exposé, on évalue la capacité du candidat à mener une réflexion d'ordre didactique et pédagogique et qu'il la justifie au cours de l'entretien. On constate malheureusement que les candidats ont trop souvent proposé une description non argumentée qui ne mettait pas en avant d'analyse didactique. En particulier, beaucoup de candidats se sont contentés de décrire les documents d'accompagnement alors qu'ils doivent servir à appuyer l'argumentation des choix réalisés par le candidat.

De nombreux candidats présentent de graves lacunes en mathématiques. Les objets élémentaires de la culture mathématique sont en effet très mal maîtrisés *et a fortiori* n'ont pu être définis avec un vocabulaire précis et adapté à un jeune public : confusion entre aire et périmètre, entre grandeur et mesure, confusion entre diviseur et multiple d'un entier etc...

La partie français de l'épreuve s'est révélée au moins aussi discriminante que l'épreuve écrite. Les candidats qui ont des connaissances solides des fondamentaux se sont distingués des autres, dont les lacunes ont été mises en évidence. De surcroît, la transposition didactique et, le cas échéant, la programmation étaient pour le jury mixte de l'épreuve de leçon le moyen d'évaluer si les candidats, au-delà des connaissances, étaient en mesure d'en tirer parti pour un niveau donné en classe et de justifier rigoureusement ses partis pris. On a déploré dans la démarche méthodologique une tendance parfois inutilement descriptive des annexes alors que celles-ci sont conçues comme des appuis apportés aux propositions pédagogiques, non comme des préalables. Pour ces raisons, les écarts entre les candidats ont été importants.

Le jury s'est réjoui que 8 candidats aient obtenu au moins 15 sur 20 sur l'ensemble des parties, ce qui prouve qu'il y a des candidats dotés de solides atouts sur les fondamentaux. Les performances devraient logiquement se renforcer avec un travail de fond et des entraînements réguliers.

#### **I-4. Recommandations aux candidats**

Voici quelques conseils pour vous préparer à cette épreuve :

- i. Indiquer clairement les objectifs d'enseignement ;
- ii. Il ne s'agit pas d'une simulation d'une situation de classe, mais plutôt d'un exposé au cours duquel le candidat présente un déroulement de séance en justifiant les choix pédagogiques réalisés. Des activités des élèves sont à intégrer dans la présentation de la séance ;
- iii. Il convient de s'appuyer sur les documents du dossier ou sur des documents extérieurs à ce dossier connus par le candidat. Il ne faut pas se contenter de faire une description de ces documents mais les exploiter pour justifier les choix pédagogiques et didactiques mis en œuvre ;

#### **I-5. Sujets**

Les sujets de l'épreuve orale de leçon sont disponibles en suivant le lien suivant :

<https://www.monvr.pf/wp-content/uploads/2015/10/CERPE-2022-Sujets-de-lepreuve-de-lecon.pdf>

## **II. ÉPREUVE D'ENTRETIEN**

---

Cette épreuve est l'une des trois épreuves orales d'admission. Elle comporte deux parties à la fois distinctes et complémentaires qui permettent d'évaluer le candidat.

La première partie est composée d'une réponse à un sujet proposé par le jury et d'un entretien qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive.

La deuxième partie est composée de l'exposé par le candidat, et le questionnement par le jury, sur ses motivations à entrer dans le corps des professeurs des écoles. Ainsi qu'à partir de deux situations proposées, l'une d'enseignement, l'autre de vie scolaire, de l'évaluer sur son positionnement en tant qu'agent porteur et transmetteur des valeurs de la République et du système éducatif. La durée de la préparation de la première partie, en réponse à un sujet, est de 30 minutes et la durée totale de l'épreuve est de 1 heure 05 (30 minutes pour la première partie et 35 minutes pour la seconde partie).

Pour cette session renouvelée du concours (Arrêté du 25/01/2021), toutes les activités physiques, sportives et artistiques sont au programme, pour la 1ère partie de l'épreuve, parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire). Cette information est connue du directeur et des formateurs de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé). Pour la 2nde partie de l'épreuve, les situations d'enseignement et de vie scolaire, bases du questionnement du jury, sont issues des grandes thématiques éducatives. Elles seront supports de l'appréciation des connaissances du candidat sur le système éducatif, ses missions et ses obligations en liens avec les valeurs de la République.

Cette épreuve très complète est notée sur 20 : 10 points sont attribués pour chacune des parties.

Dans les deux parties, la forme de l'exposé (durée, annonce du plan, analyse du sujet, qualité argumentative, capacité à exposer ses motivations) et la capacité du candidat à interagir avec le jury (maîtrise de la langue, écoute, prise en compte des questions du jury, recul réflexif, argumentation) sont évaluées.

## La première partie,

A partir d'un sujet fourni par le jury, proposant un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance, il revient au candidat de choisir le champ d'apprentissage et l'activité physique support avant d'élaborer une proposition de situation(s) d'apprentissage qu'il présente au jury.

Le candidat expose ses réponses (dans un temps maximum de 15 minutes) et s'entretient avec le jury (15 minutes).

Cet entretien permet d'apprécier d'une part les connaissances scientifiques du candidat en matière de développement et la psychologie de l'enfant, d'autre part sa capacité à intégrer la sécurité des élèves, à justifier ses choix, à inscrire ses propositions dans une programmation annuelle et, plus largement, dans les enjeux de l'EPS à l'école.

Ainsi, les champs de questionnement portent, en appui sur les propositions du candidat, sur la qualité et la mise en œuvre des contenus d'enseignement retenus. Ciblage et choix des contenus, ressources prioritaires mobilisées, besoins des élèves, activités réelles des élèves et de l'enseignant, différenciation, individualisation, guidage et étayage, outils et méthodes pour apprendre, processus d'apprentissage, conduite de la classe, environnement didactique, évaluation formative... sont autant de thématiques de questionnements possibles. Dans le domaine des enjeux de la discipline, il sera attendu que le candidat justifie ses choix à partir des programmes, dans le prolongement de la séquence d'enseignement et des acquis antérieurs, en lien avec les finalités de santé, de culture et de citoyenneté. Les enjeux relatifs à la part contributive de la discipline au socle commun et à la maîtrise de la langue devront être mis en avant.

Pour la session 2022, trois sujets ont été choisis pour cette 1ère partie d'épreuve. Les sujets sont donnés afin d'éclairer les candidats, les préparateurs et les jurys quant à la nature des questionnements.

### Premier sujet :

- Cycle : Cycle 2
- Niveau de classe : CP
- Champ d'apprentissage : Adapter ses déplacements à des environnements variés.
- Attendus de fin de cycle : Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- Constat : Le parcours suivant est proposé aux élèves. Entrer librement dans l'eau, passer sous un obstacle et se déplacer sur dix mètres pour rejoindre l'échelle. Vous constatez que plusieurs élèves se déplacent sans appréhension mais avec des reprises d'appuis successifs sur le bord du bassin.
- Éléments du programme :
  - o S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements.
  - o Passer de réponses motrices naturelles à des formes plus élaborées et plus techniques.

Question posée aux candidats :

Proposer une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

### Second sujet :

- Cycle : Cycle 3
- Niveau de classe : CM2
- Objectif d'acquisition : « En situation aménagée ou à effectif réduit, S'organiser tactiquement pour gagner le duel ou le match en identifiant les situations favorables de marque ».
- Constat : L'évaluation diagnostique d'opposition vous a permis de constater que plusieurs élèves perdaient la balle en situation de duel.

Question posée aux candidats :

Vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté.

Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.

### Troisième sujet :

- Cycle : Cycle 2
- Niveau de classe : CE1
- Objectif d'acquisition : « Utiliser ... son pied d'appel et construire une adresse gestuelle et corporelle bilatérale ».
- Constat : L'évaluation diagnostique vous a permis de constater que plusieurs élèves n'avaient pas de pied d'appel clairement identifié en saut.
- Éléments du programme : Programmes 2016 adaptés à la Polynésie française Cycle 1, 2016.
- « Repères de progressivité : Quelle que soit l'activité athlétique, l'enjeu est de confronter l'élève à une performance qu'il peut évaluer. Il doit, tout au long du cycle, en mobilisant toutes ses ressources, agir sur des éléments de sa motricité spontanée pour en améliorer la performance. »

Question posée aux candidats :

*Vous proposerez une ou plusieurs situations d'apprentissage au sein d'une séance qui permette(nt) aux élèves de résoudre cette difficulté.*

*Vous justifierez vos choix didactiques et pédagogiques.*

Les textes de références incontournables pour préparer cette épreuve d'EPS sont les suivants :

- *Arrêté n° 1026 CM du 27 juillet 2016 fixant les programmes Cycle 1, Cycle 2 et Cycle 3 de l'école primaire et du collège de Polynésie française.*
- *Circulaire n° 2017-127 du 22 août 2017 relative à l'enseignement de la natation dans les premiers et second degrés, Annexe 4 « test d'aisance aquatique » ;*
- *Circulaire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de la Polynésie française n° 132 du 15 janvier 2015 relative à l'éducation physique et sportive et au sport scolaire.*

## La seconde partie,

Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de 15 min débutant par une présentation, d'une durée de 5 min maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant 10 min.

La suite de l'échange, d'une durée de 20 min, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Pour chaque situation, l'entretien dure 10 minutes et est structuré autour de deux questions principales posées par le jury :

- Quels sont les valeurs et principes de la République et, le cas échéant, les principes juridiques régissant l'organisation et le fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement et des écoles, ou, s'il y a lieu, des établissements privés sous contrat, qui sont en jeu dans cette situation ?
- Comment analysez-vous cette situation et quelles pistes de solutions envisagez-vous ?

Les thématiques qui pourraient être retenues pour les situations d'enseignement sont des domaines de la différenciation pédagogique, du respect des différences, de l'égalité filles/garçons, de l'acte évaluatif, de la gestion des élèves à besoins particuliers, de l'inclusion scolaire, du statut de l'erreur, de l'interdisciplinarité etc...

Pour ce qui est des situations de vie scolaire, du décrochage, de l'absentéisme, de la coéducation, du harcèlement, de la santé dans toutes ses dimensions, de la gestion des conflits, de la neutralité, etc...

Le jury attend du candidat qu'il se représente de façon réfléchie les conditions d'exercices du métier (travail collaboratif, équipe éducative, institution, place des familles...) notamment dans un contexte polynésien singulier dans sa géographie ilienne et sociale.

Après les réponses du candidat présentant son analyse de la situation et ses pistes d'action, les éventuelles questions complémentaires du jury s'inscrivant dans le temps imparti à cette seconde partie de l'épreuve pourront chercher à évaluer ses connaissances de la déontologie des fonctionnaires, à apprécier son éthique professionnelle et à tester son sens des responsabilités.

Comme l'épreuve ne comporte pas de temps de préparation, le jury commencera l'entretien par une phrase précisant le contexte, telle que : "Vous êtes professeur dans une école, et ....etc."

Pour la session 2022, trois sujets ont été choisis pour cette 2ème partie d'épreuve. Les sujets sont ici encore donnés afin d'éclairer les candidats, les préparateurs et les jurys quant à la nature des questionnements.

### Premier sujet :

*Situation d'enseignement : Vous demandez aux élèves de la classe de constituer des équipes, vous constatez que garçons et filles ne se mélangent pas.*

*Situation de vie scolaire : Dans la cour d'école à la récréation, vous êtes témoin d'une situation de harcèlement.*

### Deuxième sujet :

Situation d'enseignement : Un parent n'est pas d'accord avec l'évaluation que vous lui avez donnée en lecture de son enfant alors qu'à la maison il lit très bien.

Situation de vie scolaire : Depuis plusieurs semaines, vous constatez, que votre collègue, voisin de classe qui enseigne en CE2, crie et profère des injures à l'égard de ses élèves.

### Troisième sujet :

Situation d'enseignement : Vous êtes enseignant(e) en école maternelle, le projet de la période prévoit la présentation d'une chorégraphie dansée autour de la thématique de Noël. Des parents prennent un rendez-vous car ils refusent la participation de leur enfant.

Situation de vie scolaire : A la fin des cours de la journée, plusieurs enfants se font harceler et racketter, aux abords de l'école, par des individus extérieurs à l'établissement.

## ❖ La session 2022 en chiffres :

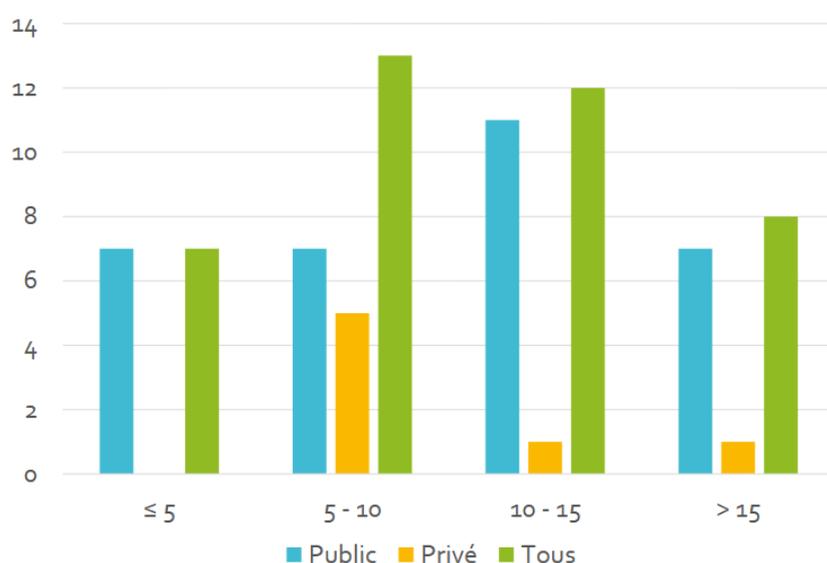
Pour cette session des épreuves d'entretien, 39 candidats ont été retenus (37 femmes et 2 hommes).

À la suite des oraux, au regard des 32 candidats interrogés pour un recrutement dans le secteur public et des 7 pour un recrutement dans le secteur privé, les membres du jury de l'épreuve d'entretien ont repéré quatre niveaux de compétences. Les deux premiers (N1 et N2, en dessous de 10) montrent que les candidats n'ont pas acquis les attendus professionnels d'un futur professeur des écoles, le troisième (N3) permet de repérer ceux suffisamment maîtrisés et enfin le dernier groupe (N4) comprend ceux qui ont une très bonne maîtrise des compétences attendues.

Le jury, composé de 7 commissions a pleinement utilisé l'échelle de notation pour classer les candidats. La moyenne générale de l'épreuve est convenable et montre une répartition équilibrée des résultats tout autant qu'une attention des candidats pour la préparation de cette épreuve.

### Les notes obtenues à l'épreuve d'entretien :

Notation /20	Public	Privé	Total
Nb présents	32	7	39
Nb de notes ≤ 5	7	0	7
Nb notes > 5 et ≤ 10	7	5	13
Nb notes > 10 et ≤ 15	11	1	12
Nb notes > 15	7	1	8
Moyenne	10,59	9,57	10,41
Note la plus basse	0,25	5,5	0,25
Note la plus élevée	20	17	20

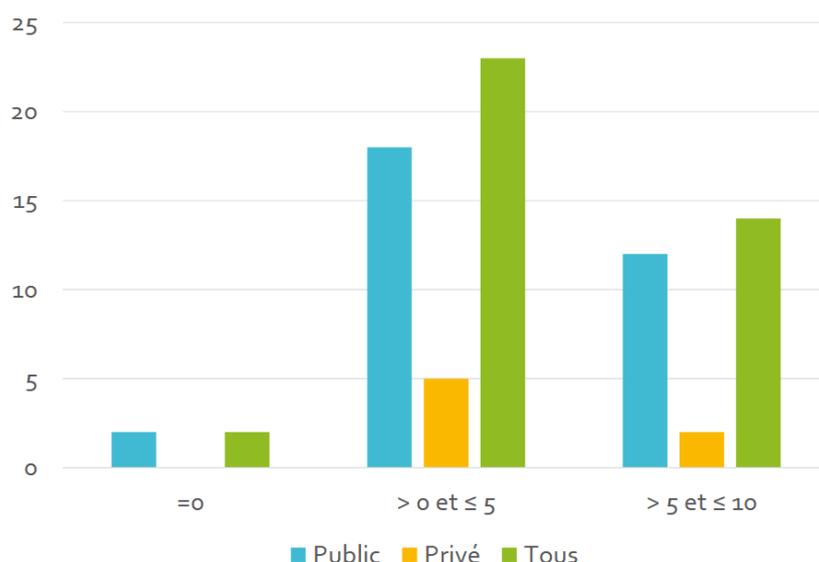


Sur les 39 candidats retenus pour l'admission, seuls 2 hommes passaient les épreuves. L'étude des notes relatives au sexe n'est pas révélatrice de tendances.

Pour ce qui concerne l'étude des moyennes par épreuves. Les candidats du concours Privé ont de moins bons résultats que ceux du concours Public, et cela dans les deux épreuves d'admission.

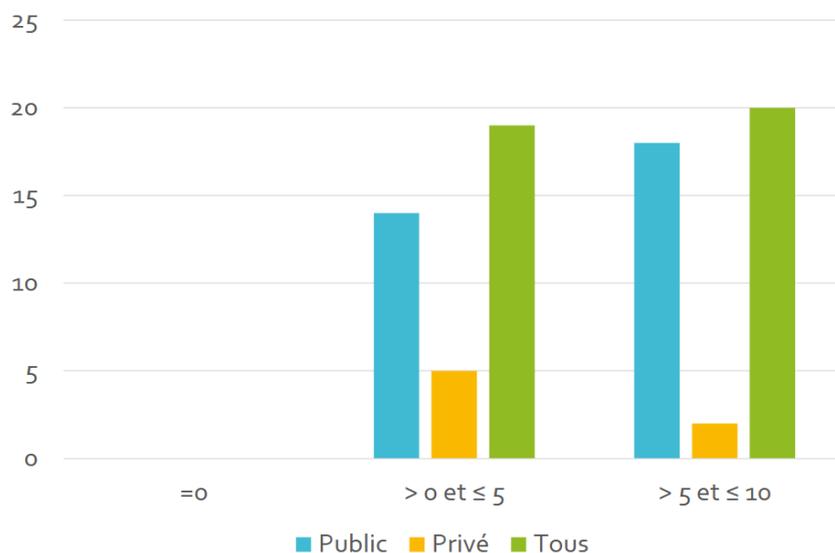
## Les notes obtenues à la 1ère partie de l'épreuve d'entretien - EPS :

Notation /10	Public	Privé	Total
Nb présents	32	7	39
Nb de notes = 0 (Éliminés)	2	0	2
Nb de notes > 0 et ≤ 5	18	5	23
Nb notes > 5 et ≤ 10	12	2	14
Moyenne	4,74	4,36	4,67
Note la plus basse	0	2,5	0
Note la plus élevée	10	8	10



## Les notes obtenues à la 2ème partie l'épreuve d'entretien - Projection dans le métier de professeur :

Notation /10	Public	Privé	Total
Nb présents	32	7	39
Nb de notes = 0 (Éliminés)	0	0	0
Nb de notes > 0 et ≤ 5	14	5	19
Nb notes > 5 et ≤ 10	18	2	20
Moyenne	5,85	5,21	5,73
Note la plus basse	0,25	3	0,25
Note la plus élevée	10	9	10



L'écart de moyenne entre le Privé et le Public est identique au regard de la part relative des deux épreuves sur la moyenne totale. Il faut noter que la deuxième partie de l'épreuve a été mieux réussie par les candidats

### ❖ Les conseils du jury :

Afin d'aider les candidats et les formateurs, les membres du jury proposent une analyse des niveaux de compétences, dans chacune des deux épreuves (EPS et motivations / valeurs) afin de proposer des conseils de préparation.

### Première partie : L'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) et ses enjeux.

Partie 1 : EPS	Exposé	Entretien
<b>Maîtrise insuffisante</b>	L'exposé, d'une durée insuffisante, n'est pas structuré et ne répond pas (réellement) à la question posée. Le candidat propose des situations que l'on ne peut qualifier d'apprentissage. Ni l'aménagement matériel et humain ni le rôle de l'enseignant ne sont envisagés. L'activité des élèves n'est pas décrite. Les contenus d'enseignement ne sont pas formalisés. La pédagogie du « faire » reste à l'œuvre.	Le vocabulaire disciplinaire n'est pas maîtrisé, le candidat n'est pas capable d'explicitier les termes du sujet sur lesquels il aurait dû s'appuyer. Les questions ne sont pas comprises malgré les nombreuses reformulations. Le candidat n'est pas capable d'exprimer ce qu'il y a à apprendre en EPS où dans le champ d'apprentissage correspondant au sujet. Les connaissances sur les APSA sont insuffisantes voire absentes. Les réponses du candidat sont fréquemment erronées.

<b>Maîtrise fragile</b>	Le candidat propose un exposé d'une durée inférieure à 8 min démontrant une certaine inconsistance. Le plan n'est pas annoncé. Le sujet est analysé partiellement. Les propositions sont inadaptées au public et plaquées. L'activité de l'élève est spécifiée partiellement, les contenus d'enseignement sont mal définis, le choix des procédures d'enseignement inadapté.	Les réponses du candidat sont partielles, non argumentées. Elles ne prennent pas appui sur la réalité des pratiques des élèves. Les connaissances des APSA sont partielles.
<b>Maîtrise satisfaisante</b>	Les propositions sont structurées, en appui sur l'analyse du sujet. Les contenus d'enseignement, le plus souvent du registre moteur, sont énoncés mis en œuvre à travers des procédures efficaces d'enseignement.	Le candidat réagit au questionnement, il réajuste ses propositions.
<b>Très bonne maîtrise</b>	A partir de l'analyse fine du sujet, les propositions du candidat sont structurées. Les situations proposées mobilisent des contenus d'enseignement ciblés en lien avec les besoins des élèves identifiés. Les procédures d'enseignement facilitent la différenciation et l'individualisation en fonction des réponses des élèves qui peuvent être énoncées.	Les réponses sont convaincantes, argumentées et de différents registres. Le candidat prend du recul, analyse et fait des propositions concrètes de remédiations en appui sur son expérience d'enseignement.

Le jury repère, comme les années précédentes, les mêmes défauts ou difficultés dans ce registre de compétence. La première difficulté repérée est un problème de forme. Les candidats ont une mauvaise gestion du temps, pas de plan, des réponses évasives et incomplètes.

La seconde, la maîtrise de l'enseignement de l'EPS. Les candidats sont sur des généralités parfois très théoriques. Les propositions sont alors décontextualisées et nous repérons des lacunes dans les connaissances culturelles des APSA, supports d'enseignement.

Enfin, la troisième, les candidats n'ont aucune prise de recul, aucun parti-pris. Le jury ne repère pas ou trop peu la finalité et les objectifs de l'EPS pourtant clairs dans les programmes. En toute logique, si l'EPS n'est pas maîtrisée, les liens avec les enjeux de la discipline sont inexistantes.

Au regard de ces indicateurs de maîtrise, les membres du jury proposent aux candidats avant tout de cibler la qualité et la formalisation des contenus d'enseignement ainsi que leur mise en œuvre :

Les candidats doivent être capables d'identifier « ce qu'il y a à apprendre » de façon prioritaire, pour ces élèves, dans ce contexte donné, à l'aune des besoins ou constats identifiés, et « comment apprendre ce qu'il y a à apprendre ».

Ces contenus d'enseignement sont de plusieurs registres : moteurs (actions), méthodologiques (opérations) et sociaux (relations). Ils renvoient à la mobilisation de ressources prioritaires (motrices, cognitives, informationnelles, relationnelles etc...) qu'il s'agit d'identifier et de cibler dans le domaine des connaissances, des capacités et des attitudes.

Il s'agit donc d'anticiper dans sa préparation ce que l'élève apprend, et pour cela formaliser dans chacun des champs d'apprentissage retenus pour la formation les contenus dans les APSA les plus communément enseignées en Polynésie française. Ceci pour chaque cycle [1, 2 et 3] et pour offrir des réponses en lien avec le public concerné et les attendus de fin de cycle.

Pour réaliser ce travail, le candidat pourra s'imprégner du réel. C'est-à-dire observer des séances d'EPS dans les écoles, vivre l'EPS en stage pour dépasser les propositions plaquées, hors sol, en décalage avec la réalité.

Ce travail lui permettra de présenter des situations où activité de l'élève et activité de l'enseignant sont articulées autour de l'énoncé de procédures d'enseignement efficaces et diversifiées. Ces situations sont justifiées au regard des besoins et articulées entre elles. Elles ne sont pas « magiques », au sens où l'élève, plongé dans l'action, apprendrait sans savoir ce qu'il y a à apprendre ni comment l'apprendre. Elles doivent tenir compte de l'activité réelle de chacune et chacun.

Des typologies de guidage peuvent être proposées pour montrer qu'elle est l'intervention de l'enseignant. Elles s'appuient sur le jeu des critères pour faire réussir toutes et tous, chacune et chacun. La question du rôle de l'évaluation formative doit ainsi être considérée en termes d'accompagnement de l'élève dans ses apprentissages.

Pour aller plus loin dans le niveau d'expertise et de compétence, il s'agit pour les candidats de faire des liens au-delà de l'EPS. C'est-à-dire montrer aux membres du jury que l'EPS est pensée continuellement dans sa globalité, en lien avec le socle commun et les autres disciplines d'enseignement. À chaque réponse, ou presque, il faut montrer que l'on gère par l'EPS, la « motricité », mais aussi les aspects « cognitif et relationnel ». Ainsi, le professeur des écoles par son action peut créer des liens cohérents

entre les disciplines (EMC, français, mathématique, langue vivante... et ainsi offrir à chaque élève des moyens d'apprendre et progresser autrement.

Le jury souhaite que chacun avec ses propositions puisse engager un dialogue logique, lucide et argumenté. La pire des situations dans cette épreuve difficile est le silence total à des questions qui semblent simples à ce niveau du concours ou encore des réponses illogiques qui mettent en difficulté les élèves quand ce n'est pas en danger.

## Deuxième partie : exposé des motivations et valeurs de la République.

Partie 2 : Motivations et valeurs de la République	Exposé	Entretien
<b>Maîtrise insuffisante</b>	L'exposé des motivations n'est pas préparé, voire en inadéquation avec ce qui est attendu pour cette partie du concours.	Les échanges sont laborieux. Le vocabulaire de la langue française non maîtrisé.
<b>Maîtrise fragile</b>	L'exposé des motivations se traduit par l'énoncé d'un listing d'expériences sans prise de recul sur ce qui fonde la motivation. Très souvent existe une réduction à l'entourage familial ou aux amis du monde de l'éducation pour expliquer les motivations à embrasser le métier.	Les réponses ne s'appuient pas sur les expériences pour justifier le propos. Les missions de l'enseignant ne sont pas connues ou de manière parcellaire.
<b>Maîtrise satisfaisante</b>	L'exposé montre la conscience des enjeux du métier de manière théorique sans prendre appui sur ses expériences.	L'explicitation du propos est partielle.
<b>Très bonne maîtrise</b>	L'exposé des motivations est structuré et prend appui sur les expériences. La projection dans le métier s'appuie sur le référentiel de compétences notamment à travers le travail collaboratif et ses déclinaisons.	Les missions de l'enseignant sont connues et en lien avec les valeurs. Posture dynamique qui montre une capacité d'adaptation aux situations.

Nous retrouvons ici des difficultés déjà repérées dans la 1ère partie de l'épreuve. Pas de préparation pour l'exposé des motivations, des échanges laborieux, un vocabulaire inapproprié, alors que le jury recrute des agents de l'éducation.

Dans l'exposé des motivations, il est attendu du candidat qu'il les mette en avant de manière construite pour montrer sa professionnalité dans les conditions futures d'exercice du métier. Il pourra par exemple formaliser des compétences acquises dans une activité antérieure pour montrer en quoi elles peuvent être favorables ou constitutives de l'activité d'enseignement.

Pour aider les candidats, nous pouvons avancer deux idées pour l'exposé des motivations :

Se voir pour mieux comprendre : pour se préparer à l'exposé des motivations ou tout simplement un oral, nous conseillons aux candidats de se filmer. Ceci permettra à chacun d'améliorer sa diction, ses propos, sa posture.

Synthétiser, extraire l'ADN de son parcours : prioriser les compétences acquises pour montrer en quoi elles sont propédeutiques à une posture éthique et professionnelle d'enseignement.

Dans les réponses aux situations professionnelles proposées par le jury, il est attendu que le candidat analyse la situation en identifiant avant tout la/les valeurs qui sont mises en jeu prioritairement dans chacune des situations. Les pistes d'action qui en découlent doivent permettre d'apprécier l'éthique professionnelle et le sens des responsabilités, la capacité à apporter une réponse collective.

Dans cette partie de l'entretien, les meilleurs candidats ont su identifier la problématique prioritaire. Ils s'appuient sur une réponse structurée et logique pour proposer des pistes de solutions. Ils s'expriment facilement. Les situations sont parfois traitées en appui sur des textes de référence. À travers les réponses, le jury peut détecter au regard du référentiel de compétences de l'enseignant, la posture éthique attendue. Des dispositifs innovants sont parfois proposés pour répondre aux situations.

Les meilleurs ont très bien cerné la teneur de cette épreuve. Les idées et propositions sont bien, voire très bien développées et les réponses étayées et argumentées. Les candidats maîtrisent les textes, ont compris le sens des réformes, se sont emparés de l'esprit des politiques éducatives en matière de valeurs de la République. Ils utilisent même leurs expériences personnelles pour aller plus loin.

Cette partie d'épreuve n'a qu'un seul but, permettre de déceler la posture et l'éthique professionnelle d'un professeur des écoles en devenir. Il convient donc dans chaque réponse d'apporter un éclairage qui montre le spectre large des capacités attendues pour enseigner.

Partie 2B : valeurs	Situation d'enseignement et de vie scolaire
<b>Maîtrise insuffisante</b>	Le propos, parfois la posture au cours de l'entretien, fait apparaître une éthique professionnelle inadéquate en termes de responsabilités et de valeurs de la République.
<b>Maîtrise fragile</b>	Les valeurs ne sont pas connues. Les candidats citent principalement : liberté, égalité et fraternité. La majorité des candidats n'analyse pas les situations et souvent n'apporte pas de solutions ou de justifications aux choix de résolution.
<b>Maîtrise satisfaisante</b>	Les propositions sont lucides, les réponses justifiées, et prennent appui sur l'opérationnalisation des valeurs de la République. Le système éducatif et ses valeurs sont maîtrisés.
<b>Très bonne maîtrise</b>	Le candidat a analysé la situation. Il exprime les enjeux sous-jacents et identifie les obstacles. Les pistes de solutions sont concrètes, parfois innovantes, nourries par l'expérience, les textes réglementaires ou des théories éprouvées. Elles sont argumentées à travers différents registres. Elles prennent appuis sur le travail interdisciplinaire ou partenarial.

### III. ÉPREUVE ORALE EN LANGUES POLYNÉSIENNES

#### III-1. Modalités de l'épreuve

Les nouvelles modalités de l'épreuve orale d'admission de langues polynésiennes étaient les suivantes :

- Notation sur 20 points (0 éliminatoire)
- Durée de la préparation : 1 heure, durée de l'épreuve : 30 minutes
- Coefficient : 2
- Niveau attendu : utilisateur B1 du CECRL
- Nature de l'épreuve :
  - Exposé (en langue polynésienne)
    - Présentation et analyse d'un document (écrit, audio ou audiovisuel) relatif à la culture et à la langue concernée. 10 mn
    - Entretien avec le jury. 5 mn
  - Exploitation pédagogique (en langue française)
    - Présentation d'une exploitation pédagogique du document support de l'exposé dans une séance d'enseignement. 10 mn
    - Entretien avec le jury. 5 mn

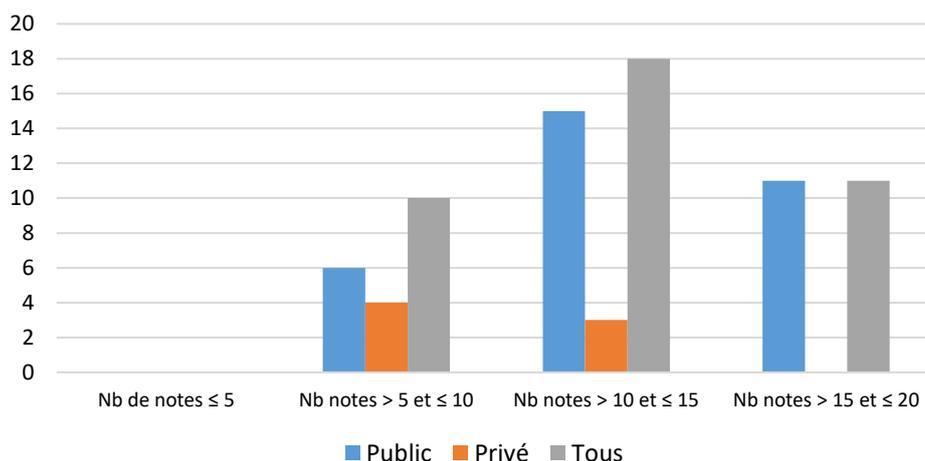
#### III-2. Données chiffrées

Tous les candidats ayant réussi l'admissibilité se sont présentés à l'épreuve orale. Sur 39 candidats admissibles (32 du public et 7 du privé), 36 (30 du public et 6 du privé) ont choisi le tahitien et 3 (2 du public et 1 du privé), le marquisien.

La ventilation des candidats selon les notes obtenues s'opère de la manière suivante :

	Public	Privé	Tous	Total en %
<b>Nb de présents</b>	32	7	39	100
<b>Nb de notes = 0 (éliminés)</b>	0	0	0	0
<b>Nb notes &gt; 0 et ≤ 5</b>	0	0	0	0
<b>Nb notes &gt; 5 et ≤ 10</b>	6	4	10	25,6
<b>Nb notes &gt; 10 et ≤ 15</b>	15	3	18	46,2
<b>Nb notes &gt; 15 et ≤ 20</b>	11	0	11	28,2
<b>Moyennes</b>	<b>13,61 /20</b>	<b>9,64 /20</b>	<b>12,90 /20</b>	-
<b>Note la plus basse</b>	7 /20	7 /20	7 /20	-
<b>Note la plus élevée</b>	20 /20	12 /20	20 /20	-

## Répartition des notes par tranches



### III-3. Constats et recommandations du jury

Des documents écrits et sonores ont été proposés.

L'exploitation pédagogique (en langue française) du document ayant servi à l'exposé de la première partie de l'admission constituait la grande nouveauté de cette épreuve.

D'excellentes prestations aussi bien dans la présentation et l'analyse des documents que dans l'exploitation pédagogique sont à relever. Les candidats ont bien géré le temps réparti sur les deux épreuves. Le jury a aussi relevé que certains candidats avaient un niveau A2+.

Quelques conseils donnés :

- approfondir l'exploitation du texte et l'exploitation pédagogique (séance à inscrire dans une séquence, définition des objectifs, place de l'interdisciplinarité, prise en compte de la diversité des élèves, ...)
- utiliser pleinement le temps imparti.

### III-4. Sujets

Les sujets de l'épreuve orale de langues polynésiennes sont disponibles en suivant le lien suivant :

<https://www.monvr.pf/sujets-du-concours-externe-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-du-corps-de-letat-cree-pour-la-polynesie-francaise/>

## IV. ÉPREUVE ORALE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

### V-1. Rappel du format de l'épreuve

**Texte de référence : Arrêté n°MENH2033191A du 25 janvier 2021** fixant les modalités d'organisation du concours externe, des concours externes spéciaux, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles.

L'épreuve se déroule en 3 phases :

Phase 1 : Échange dans la langue choisie permettant au candidat de se présenter rapidement et de présenter un document didactique ou pédagogique fourni par le jury (10 minutes).

Phase 2 : Le candidat expose la manière dont il pourrait inclure et exploiter le document fourni par le jury dans une séance ou une séquence pédagogique et explicite les objectifs poursuivis et les modalités d'exploitation du support (exposé : 10 minutes en français).

Phase 3 : Échange dans la langue vivante étrangère choisie (10 minutes)

- 20 points
- Le dictionnaire monolingue ou bilingue est autorisé.
- Préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 30 minutes

## **V-2. Performance générale des candidats**

La majorité des candidats a effectué une performance de bonne qualité. Le format en trois parties de l'épreuve était visiblement bien compris des candidats. Si la première partie a posé des difficultés, les parties 2 et 3 ont permis aux candidats qui ont été reçus de montrer leur aisance dans la langue choisie ainsi qu'un niveau de maîtrise didactique satisfaisant. Dans l'ensemble, les candidats ont fait preuve de courage et de détermination.

### **Difficultés rencontrées :**

- La première partie de l'épreuve demande aux candidats de se présenter brièvement puis de présenter le dossier pédagogique. Peu de candidats ont su respecter la durée de 10 minutes pour cette partie et s'exprimer en continu dans la langue, sans doute par manque d'entraînement.
- La prise de recul lors des échanges de la troisième partie s'est révélée parfois problématique pour les raisons suivantes :
  - Connaissance fragile des programmes, incapacité de se situer dans les activités langagières ou de définir le niveau du CECRL exigé à l'école primaire.
  - Difficulté à mobiliser les connaissances pour analyser les documents et proposer des pistes d'exploitation.
  - Difficulté à analyser les questions posées et à en saisir les enjeux.
- En ce qui concerne la maîtrise de la langue, certaines structures basiques ont posé des problèmes aux candidats les moins à l'aise en expression (*\*he can does, \*he can using, \*they was motivated ...*). Le reste des erreurs relevait essentiellement d'un lexique pauvre (mots inventés, recours au français, lexique spécifique de base relatif au domaine de l'école inconnu).

### **Passages réussis :**

On salue un bon niveau d'anglais en production orale et en interaction pour la majorité des candidats. Leur présentation personnelle avait été préparée avec soin.

Dans l'ensemble, le niveau de maîtrise didactique a été satisfaisant. Les candidats ont su proposer une progression cohérente et des activités intéressantes et adaptées.

Les échanges lors de la troisième partie ont été un point fort pour nombre de candidats qui ont su démontrer un niveau satisfaisant en interaction.

## **V-3. Quelques conseils pour bien se préparer à l'épreuve**

- Anticiper sa présentation personnelle afin de se concentrer sur la présentation et l'analyse du dossier durant les 30 minutes de préparation de l'épreuve.
- Pour la partie 1 : présenter les documents de manière narrative ne suffit pas, le jury attend du candidat qu'il souligne les liens et différences, parle des éventuelles exploitations possibles, des enjeux et intérêts et donne son avis par rapport à ces supports. Pour cela, il est nécessaire de prendre appui sur les documents pour faire sa présentation.
- Les candidats ayant réussi l'épreuve avaient une bonne maîtrise didactique. Ils comprenaient les enjeux des supports, proposaient une progression cohérente, des activités intéressantes et pouvaient expliciter l'intérêt des activités qu'ils proposaient et la manière dont ils allaient procéder. Ils connaissaient les liens entre les programmes et les différentes activités langagières à travailler. Pour réussir cette épreuve, il est important de ne pas négliger cette partie didactique qui se révèle substantielle au long des trois parties et qui montre la capacité du candidat à concevoir un enseignement de langue vivante étrangère.
- Bien lire la consigne pour répondre avec pertinence.
- Connaître les niveaux d'enseignement ; donner un ou des exemples de différenciation pédagogique et d'évaluation possibles.
- Les candidats gagneraient à réfléchir à ces questions avant l'épreuve afin de ne pas avoir à découvrir ces problématiques lors de l'entretien : ils devraient prévoir un panel d'activités possibles pour développer l'acquisition du vocabulaire, pour favoriser la compréhension de l'oral, la production orale...

En conclusion, les candidats qui ont fait de cette épreuve facultative un véritable levier de réussite sont ceux qui ont prouvé leur aisance dans la langue tout autant que leur capacité à se projeter dans l'enseignement d'une langue vivante étrangère aux cycles 1, 2 et 3. Pour des candidats qui aspirent à devenir de futurs enseignants, cette maîtrise didactique et linguistique est simplement incontournable.

## **V-4. Sujets**

Les sujets de l'épreuve orale facultative en langues vivantes étrangères sont disponibles en suivant le lien suivant :

<https://www.monvr.pf/sujets-du-concours-externe-de-recrutement-de-professeurs-des-ecoles-du-corps-de-letat-cree-pour-la-polynesie-francaise/>